

VI.

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

ET

**DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

**POUR L'EXERCICE 1901.**

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

---

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1901 s'élève à . . . . . fr. 30,563,930 »  
 Les crédits alloués par le Budget de 1900 montent à . . . . . fr. 29,719,484 »

AUGMENTATION . . . . fr. 844,466 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

### A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1901 . . . . . fr. 28,300,615 »  
 — 1900 . . . . . fr. 28,017,581 »

AUGMENTATION . . . . fr. 283,034 »

### B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1901 . . . . . 2,263,335 »  
 — 1900 . . . . . fr. 1,701,903 »

AUGMENTATION . . . . fr. 561,432 »

Soit en plus. . . . . fr. 844,466 »

Cette augmentation se justifie de la manière suivante :

## PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

---

### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

#### ADMINISTRATION CENTRALE.

#### ART. 2. — *Traitement des fonctionnaires, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . . fr. 574,480 »  
 — alloué pour 1900 . . . . . fr. 553,100 »

AUGMENTATION. . . . fr. 21,380 »

Le personnel de l'Administration centrale s'est accru sensiblement depuis

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

la mise à exécution de lois organiques importantes récemment votées; d'autre part, des mesures organiques ont été prises en vue d'améliorer la situation de ce personnel.

L'augmentation de crédit sollicitée est destinée à faire face aux augmentations strictement réglementaires ainsi qu'aux promotions et nominations prévues pour l'année 1901.

ART. 3. — *Fournitures de bureau, impressions, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	63,000	»
— alloué pour 1900 . . . . .		61,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	2,000	»

nécessitée par l'accroissement du personnel de l'Administration centrale et le renchérissement du prix des combustibles et du papier.

## CHAPITRE II.

## PENSIONS ET SECOURS.

ART. 10. — *Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux, etc.*

Crédit demandé pour 1901. . . . .	fr.	46,500	»
— alloué pour 1900. . . . .		46,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	500	»

proposée en prévision des augmentations de traitement qui seront accordées en 1901 à des secrétaires communaux, lesquelles entraînent une augmentation du subside de 2 % à servir par l'État à la Caisse centrale de prévoyance (n° 4° de l'article 4 de la loi du 30 mars 1861).

ART. 11. — *Restitution d'avances de parts de pensions, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	1,796	»
— alloué pour 1900 . . . . .		3,771	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	1,975	»

résultant de l'extinction de plusieurs pensions réglées à l'intervention du Trésor en conformité de la loi du 13 mars 1867.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE III.

## STATISTIQUE GÉNÉRALE.

ART. 16. — *Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents ; abonnements, souscriptions et reliures ; matériel de la bibliothèque ; impression du catalogue. (Y compris une somme de 1,700 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	6,500	»
— alloué pour 1900 . . . . .		4,800	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	1,700	»

Le manuscrit du catalogue de la bibliothèque de statistique est terminé. L'impression de ce recueil est désirable et a été réclamée à diverses reprises par la Commission centrale de statistique, dans le but de mettre le public à même d'user plus largement des documents nombreux et des collections rares d'ouvrages que renferme la bibliothèque.

L'impression nécessitera une dépense d'environ 5,000 francs, qu'on propose de répartir sur trois exercices.

## CHAPITRE IV.

## AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.

ART. 18. — *Traitements des employés et gens de service ; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	1,162,700	»
— alloué pour 1900 . . . . .		1,143,502	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	19,198	»

L'augmentation de la dépense se justifie :

1° Par l'application du nouveau règlement organique des administrations provinciales (arrêté royal du 15 juin 1897), qui a réduit le nombre d'années requis pour l'attribution du traitement medium et du traitement maximum attaché à chaque grade ;

2° Par la nomination d'un second directeur dans deux administrations provinciales, la création d'une place de chef de bureau dans l'une d'elles et le renforcement du personnel inférieur d'une autre administration provinciale.

Les traitements des fonctionnaires et employés des administrations provinciales s'élèveront, au 1<sup>er</sup> janvier 1901, à 1,152,700 francs, et l'on évalue à 10.000 francs les augmentations qui résulteront, en 1901, des nouvelles dispositions précitées, déduction faite des extinctions.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 21. — *Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. Frais d'impression, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	60,000	»
— alloué pour 1900 . . . . .		54,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	6,000	»

L'augmentation sollicitée se justifie par le développement continu des divers services provinciaux.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, l'allocation votée par les Chambres législatives est, depuis dix ans, insuffisante pour faire face aux dépenses effectuées, et le Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique s'est ainsi trouvé, chaque année, dans la nécessité de solliciter un crédit supplémentaire ou un transfert destinés à combler le déficit.

Années	Crédits alloués.	Dépenses effectuées.
1891 . . . . .	fr. 45,000	» 47,242 88
1892 . . . . .	45,000	» 48,404 69
1893 . . . . .	45,000	» 47,697 67
1894 . . . . .	45,000	» 48,584 84
1895 . . . . .	47,000	» 48,897 15
1896 . . . . .	50,000	» 51,513 28
1897 . . . . .	50,000	» 65,992 02
1898 . . . . .	54,000	» 61,792 14

## CHAPITRE V.

## AFFAIRES ÉLECTORALES.

ART. 22. — *Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	30,000	»
— alloué pour 1900 . . . . .		20,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	10,000	»

Par suite de l'augmentation du nombre des recours électoraux, le crédit destiné au paiement des frais d'instance mis à charge de l'État s'est trouvé insuffisant pour les exercices antérieurs. En 1899, le Gouvernement a dû solliciter un crédit supplémentaire de 10,000 francs.

On estime qu'un crédit de 50,000 francs sera nécessaire pour faire face aux besoins de l'exercice 1901.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 25. — *Confection et distribution du papier électoral, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	10,000	»
— alloué pour 1900 . . . . .		180,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	170,000	»

Il n'y a pas de renouvellement partiel des Chambres législatives en 1901.

ART. 26. — *Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	5,000	»
— alloué pour 1900 . . . . .		100,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	95,000	»

Même motif qu'à l'article 25.

## CHAPITRE VI.

## MILICE.

ART. 27. — *Indemnités aux membres civils des conseils de milice, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	125,000	»
— alloué pour 1900 . . . . .		120,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	5,000	»

Le crédit de l'exercice 1899 a été insuffisant à concurrence d'une somme de 5,000 francs et il est plus que probable que les besoins de l'exercice 1900 dépasseront également l'allocation de 120,000 francs. Il est donc prudent d'augmenter légèrement celle-ci pour 1901.

## CHAPITRE VII.

## GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.

ART. 29. — *Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : traitements, indemnités, frais de route et de séjour.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	250,000	»
— alloué pour 1900 . . . . .		235,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	15,000	»

Par suite des nominations d'officiers rétribués que le Gouvernement a dû faire en 1900 pour compléter les cadres, le crédit de 235,000 francs s'est

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

trouvé entièrement absorbé par les traitements et les indemnités; il a donc fallu ajourner la liquidation de presque tous les frais de route et de séjour dus à un grand nombre d'officiers pour leurs déplacements pendant l'année.

Le déficit probable peut être évalué à 14,000 francs; il devra être comblé au moyen d'un crédit supplémentaire ou d'un transfert.

Pour faire face aux besoins de l'exercice 1901, il est nécessaire d'augmenter de 15,000 francs le crédit de l'article 29.

ART. 30. — *Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : frais de bureau; locaux de service.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	12,000	»
— alloué pour 1900 . . . . .		11,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	1,000	»

Le crédit de 11,000 francs sollicité en 1900 ne comprenait les indemnités que pour trois commandants supérieurs. L'allocation due au quatrième nécessite une augmentation de 1,000 francs.

ART. 31. — *Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	60,000	»
— alloué pour 1900 . . . . .		40,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	20,000	»

Les travaux incombant aux conseils civiques de revision exigent tous les ans une prolongation de la session ordinaire et imposent même des sessions extraordinaires. Ces conseils ont été appelés à statuer notamment sur un grand nombre de réclamations qui se sont produites par suite de l'arrêté royal ordonnant l'inscription des gardes civiques non actives

Les frais de vacation des présidents, membres et médecins ont de nouveau dépassé les prévisions en 1900; le déficit probable est de 20,000 francs.

Cette situation se représente chaque année depuis la mise en vigueur de la loi du 9 septembre 1897; le Gouvernement estime que, pour en éviter le retour, il devrait disposer d'un crédit de 60,000 francs.

ART. 33. — *Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages, etc.*

L'achat de harnais pour les chevaux à atteler aux pièces d'artillerie est prévu au Budget de cette année parmi les dépenses exceptionnelles (art. 118

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ci-après). Les frais d'entretien et de réparation de ces objets rentrent dans le cadre des dépenses du magasin central d'armement et d'équipement : afin de permettre l'imputation de ces frais sur le crédit de l'article 33, le libellé est complété par les mots « et de harnachement ».

ART. 34. — *Tir national : personnel permanent.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	23,650	»
— alloué pour 1900 . . . . .		21,760	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	1,890	»

nécessaire en vue de quelques améliorations de position très justifiées.

ART. 36. — *Grands concours annuels de tir : frais d'organisation. Prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	40,000	»
— alloué pour 1900 . . . . .		30,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	10,000	»

La somme de 5,000 francs affectée aux frais d'organisation du grand concours international de tir (litt. a des développements de l'article 36 du Budget de 1900) ne suffit pas à couvrir la dépense réelle, qui est de 7,000 francs au minimum.

D'autre part, les commissions organisatrices demandent très instamment d'être mises à même de donner plus de prix, à raison des deux concours distincts qui ont lieu au Tir national pendant les fêtes de juillet, l'un au fusil Comblain, l'autre au fusil Mauser.

Il y a lieu, enfin, de compenser la perte subie par la suppression du subside de 5,000 francs de la ville de Bruxelles, que celle-ci a cessé d'allouer depuis la réorganisation de la garde civique.

ART. 38. — *Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	20,000	»
— alloué pour 1900 . . . . .		10,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	10,000	»

Le Gouvernement propose de consacrer une somme de 20,000 francs à subventionner les concours annuellement organisés par les chefs de corps.

L'exercice du tir, qui forme le point essentiel de l'instruction du soldat, doit être largement encouragé. Il importe donc que le Gouvernement procure

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

aux commandants des régiments et bataillons les moyens de rendre cet exercice attrayant par des prix de concours.

Il est d'autant plus nécessaire de relever le crédit, que les effectifs de la garde civique ont considérablement augmenté depuis la mise en vigueur de la loi du 9 septembre 1897.

## CHAPITRE VIII.

## DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.

ART. 43. — *Récompenses pécuniaires pour actes de courage, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	5,000	»
— alloué pour 1900 . . . . .		2,600	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	2,400	»

Les actes de courage et de dévouement entraînent fréquemment pour leurs auteurs soit la perte de leurs vêtements, soit des blessures occasionnant une incapacité de travail et, par suite, une perte de salaire.

A cause de l'insuffisance du crédit, on ne peut allouer, dans les cas de l'espèce, que des sommes dérisoires.

## CHAPITRE IX.

## LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.

ART. 44. — *Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1<sup>er</sup> novembre 1864 ; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins ; subside de 300 francs à la veuve d'un légionnaire qui n'a pas été pensionné ; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessaires ; subsides de 300 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin ; subsides ou secours extraordinaires aux combattants de 1830 et à leurs familles.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	220,000	»
— alloué pour 1900 . . . . .		222,200	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	2,200	»

Certains combattants ayant pris part en qualité de milicien aux campagnes de 1830 à 1833 se trouvent dans une situation malheureuse et sont tout aussi dignes d'être secourus que les décorés de la Croix commémorative.

Afin de permettre leur participation aux subsides de l'article 44, le Gouvernement propose de modifier le libellé de cet article en remplaçant les mots : *subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leur familles* par

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

les suivants : *subsidés ou secours extraordinaires aux combattants de 1830 et à leurs familles.*

Il y a lieu de supprimer les mots : *subside à l'administration communale de Bruxelles*, la dépense résultant de l'intervention de l'État dans les frais de la cérémonie commémorative de Septembre étant rattachée à l'article 114.

Le montant du crédit peut être diminué de 2,200 francs.

## CHAPITRE X.

## SCIENCES ET LETTRES.

ART. 45. — *Subsidés et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	202,100	»
— alloué pour 1900 . . . . .		200,100	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	2,000	»

A la suite de négociations avec le Gouvernement de la République française, le Gouvernement a obtenu la faculté de placer deux élèves belges à l'école française d'Athènes.

La dépense annuelle, par élève, s'élèvera à 3,500 francs au lieu de 2,500 francs, chiffre prévu en 1900, soit une augmentation de 2,000 francs pour deux élèves.

ART. 46. — *Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaire du personnel; jetons de présence, etc. (Y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire.)*

Il convient de permettre à l'Académie royale de Belgique d'achever l'impression, entreprise en 1900, des travaux scientifiques dont la publication était restée en souffrance. Il y a lieu, en conséquence, de maintenir au Budget de l'exercice 1901 la charge temporaire de 15,000 francs accordée l'année dernière.

ART. 47. — *Académie royale flamande, etc*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	31,900	»
— alloué pour 1900 . . . . .		31,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	400	»

Cette augmentation permettra de porter de 600 francs à 1,000 francs le traitement du concierge.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 48. — *Observatoire royal : personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	85,000	»
— alloué pour 1900 . . . . .		78,900	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	6,100	»
		<hr/>	

ART. 50. — *Bibliothèque royale : personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	116,760	»
— alloué pour 1900. . . . .		111,780	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	4,980	»

Ces accroissements de crédits (articles 48 et 50) sont sollicités pour permettre d'accorder au personnel des augmentations de traitement reconnues nécessaires.

ART. 51. — *Bibliothèque royale : matériel, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	100,000	»
— alloué pour 1900 . . . . .		103,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	3,000	»

Le crédit de cet article avait été augmenté au Budget de 1900 d'une somme de 3,000 francs en charge temporaire. Cette charge disparaît en 1901.

ART. 53. — *Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions ; exploration scientifique du pays et achat de collections ; publication des Annales du Musée. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)*

La charge temporaire prévue par cet article représente le deuxième acompte d'une dépense de 60,000 francs afférente à l'exploration scientifique de nos côtes et dont le principe a été admis par la Législature en 1900. (Voir *Document parlementaire* n° 148 de la Chambre des Représentants, session 1899-1900.)

ART. 54. — *Archives générales du Royaume, etc. : personnel.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	76,625	»
— alloué pour 1900 . . . . .		71,100	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	5,525	»
		<hr/>	

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 56. — *Archives de l'État dans les provinces : personnel.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	77,800	»
— alloué pour 1900 . . . . .		68,050	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	9,750	»
		<hr/>	

ART. 58. — *Échanges littéraires internationaux.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	13,700	»
— alloué pour 1900 . . . . .		12,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	1,700	»

Les accroissements de crédits sollicités aux articles 54, 56 et 58 permettront d'accorder au personnel les augmentations de traitement jugées nécessaires.

## CHAPITRE XI.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 61. — *Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	1,578,193	»
— alloué pour 1900 . . . . .		1,538,408	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	39,785	»

Un grand nombre de membres du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État réuniront, en 1901, les conditions réglementaires pour obtenir soit une promotion, soit une amélioration de position.

D'autre part, le Gouvernement a reconnu la nécessité d'attacher un assistant à certains services des facultés des sciences et de médecine de l'Université de Liège.

Enfin, il prévoit que les développements de l'enseignement des applications de l'électricité, à l'Université de Gand, rendront indispensable l'augmentation du personnel attaché au laboratoire d'électricité.

L'augmentation proposée comprend, en outre, une somme de 5,000 francs représentant les frais d'analyses bactériologiques à faire pour le compte de la province de la Flandre orientale à l'Institut d'hygiène publique de l'Université de Gand. Le montant de cette dépense sera remboursé annuellement au Trésor sur les fonds de la province intéressée et la recette provenant de ce chef figurera au Budget des Voies et Moyens.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 62. — *Matériel des universités de l'État  
et de leurs dépendances, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	453,200	»
— alloué pour 1900 . . . . .		446,400	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	6,800	»

Cette augmentation permettra d'accroître la dotation attribuée à certains services universitaires dont les ressources annuelles sont insuffisantes.

ART. 66. — *Jury d'homologation et d'examen, etc. : frais de voyage  
et indemnités, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	9,500	»
— alloué pour 1900 . . . . .		11,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	1,500	»

ART. 67. — *Jury d'homologation et d'examen, etc. : matériel, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	1,000	»
— alloué pour 1900 . . . . .		1,500	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	500	»

Les crédits alloués sous les articles 66 et 67 du Budget de 1900 peuvent, sans inconvénient, être respectivement réduits de 1,500 francs et de 500 francs.

ART. 68. — *Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de  
route et de séjour et indemnités de-séance aux membres. Matériel de la  
Commission.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	6,000	»
— alloué pour 1900 . . . . .		4,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	2,000	»

L'expérience a démontré que le crédit de 4,000 francs dont la Commission d'entérinement dispose pour son matériel et pour les frais de déplacement et de vacation de ses membres, est insuffisant. Il y a lieu d'augmenter ce crédit d'une somme de 2,000 francs.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE XII.

## ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 78. — *Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	42,000	»
— alloué pour 1900 . . . . .		40,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	2,000	»

Ainsi que le porte la note préliminaire du Budget amendé de 1900, l'insuffisance de ce crédit résulte d'une diminution trop considérable effectuée en 1898. Au surplus, le Gouvernement a l'intention d'instituer de nouveaux jurys, ce qui contribuera à accroître la dépense. On estime qu'une somme de 42,000 francs est indispensable pour faire face aux besoins futurs.

ART. 81. — *Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royales, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	3,833,470	»
— alloué pour 1900 . . . . .		3,815,670	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	17,800	»

proposée en vue de faire face aux augmentations réglementaires de traitements. Elle se répartit comme il suit :

## a) Athénées royales :

2 préfets des études ont droit au maximum de 4,600 francs . . . . .	fr.	800	»
14 professeurs de 2 <sup>e</sup> classe ont droit au maximum de 3,400 francs . . . . .		2,800	»
9 professeurs de 3 <sup>e</sup> classe ont droit au minimum de la 2 <sup>e</sup> classe : 3,200 francs . . . . .		2,700	»
3 professeurs de 3 <sup>e</sup> classe ont droit au maximum de 2,900 francs . . . . .		900	»
5 surveillants ont droit au maximum de 2,400 francs . . . . .		1,000	»
4 professeurs de dessin ont droit au maximum de 1,800 francs . . . . .		1,200	»
		<hr/>	
		9,400	»
		<hr/>	
A REPORTER. . . . .	fr.	9,400	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . . . fr.	9,400 »
b) Écoles moyennes pour garçons :		
4 directeurs ont droit au maximum de 3,300 francs . . . . . fr.	2,000 »	
8 régents de 2 <sup>e</sup> classe ont droit au maximum de 2,200 francs . . . . .	1,600 »	
11 instituteurs de 2 <sup>e</sup> classe ont droit au maxi- mum de 1,800 francs . . . . .	2,200 »	
4 professeurs de dessin ont droit au maxi- mum de 1,000 francs . . . . .	625 »	
4 professeurs de gymnastique ont droit au maximum de 1,000 francs. . . . .	75 »	
	<hr/>	6,500 »
c) Écoles moyennes pour filles :		
1 directrice a droit au maximum de 3,300 francs . . . . . fr.	500 »	
2 régentes de 2 <sup>e</sup> classe ont droit au maximum de 2,200 francs . . . . .	400 »	
2 institutrices de 2 <sup>e</sup> classe ont droit au maxi- mum de 1,800 francs . . . . .	400 »	
2 professeurs de dessin ont droit au maxi- mum de 1,100 francs . . . . .	400 »	
1 professeur de gymnastique a droit au maxi- mum de 1,100 francs . . . . .	200 »	
	<hr/>	1,900 »
	ENSEMBLE. . . . . fr.	<hr/> 17,800 » <hr/>

ART. 83. — *Établissements communaux ou provinciaux  
d'instruction moyenne, etc.*

Crédit demandé pour 1901. . . . . fr.	178,398 »
— alloué pour 1900 . . . . .	165,450 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . . fr.	12,948 »

Les subsides accordés à certains collèges communaux doivent être augmentés en raison de la population croissante de ces établissements.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 84. — *Etablissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	38,543	»
— alloué pour 1900 . . . . .		33,760	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	4,783	»

Cette somme est demandée pour permettre au Gouvernement d'intervenir jusqu'à concurrence de la proportion convenue de 22 % dans les frais du personnel de l'Institut supérieur de demoiselles à Liège et jusqu'à concurrence du quart dans les frais du personnel de l'école moyenne professionnelle de filles de la même ville.

ART. 89 (du Budget de 1900). — *Frais de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	»	»
— alloué pour 1900 . . . . .		5,500	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	5,500	»

Ce crédit disparaît en 1901.

## CHAPITRE XIII.

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 90 (91 ancien). — *Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	4,500	»
— alloué pour 1900 . . . . .		3,800	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	700	»

En présence de l'accroissement du nombre des livres et des objets matériels d'enseignement envoyés à l'examen du Conseil de perfectionnement de l'instruction primaire, un arrêté royal du 30 décembre 1899 a porté à onze le nombre des membres de ce Conseil. Il en est résulté une augmentation de dépense en frais de route et jetons de présence. D'un autre côté, il y a lieu de pourvoir à l'accroissement des frais de la bibliothèque du Conseil de perfectionnement (meubles, reliure, etc.).

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 97 (98 ancien). — *Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	78,000	»
— alloué pour 1900 . . . . .		77,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	1,000	»

Le Gouvernement doit augmenter de 1,000 francs l'indemnité annuelle à payer à la ville de Huy, afin de compenser les frais imprévus entraînés par les travaux d'agrandissement des locaux de l'école normale.

ART. 101 (102 ancien). — *Service annuel ordinaire de l'instruction primaire, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	9,850,000	»
— alloué pour 1900 . . . . .		9,600,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	250,000	»

Il résulte d'un tableau inséré à la page CCLXVII du dix-neuvième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire, que les subsides accordés par l'État pour le service ordinaire des écoles primaires communales, adoptées et adoptables, se sont élevés en 1896 (première année de l'application du nouveau règlement) à la somme totale de . . . . . fr. 8,557,458 »  
 En 1897, ces subsides ont été de . . . . . 8,766,675 »  
 En 1898 — — . . . . . 8,994,233 »  
 Pour 1899, ils atteindront le total de . . . . . 9,293,000 »  
 Enfin, pour 1900, leur montant est évalué à . . . . . 9,600,000 »

Il est de toute impossibilité de connaître actuellement d'une manière assez précise le montant du crédit nécessaire pour l'exercice 1901. Mais, tenant compte de la progression normale des besoins constatée par les chiffres reproduits ci-dessus, on juge indispensable de demander une augmentation de crédit de 250,000 francs pour l'année 1901, sauf à modifier ce chiffre ultérieurement, s'il y avait lieu.

Il est à remarquer que le Gouvernement ne peut, en cette matière, qu'appliquer les barèmes établis par l'arrêté royal pris en exécution de l'article 8, 3<sup>e</sup> alinéa, de la loi organique de l'enseignement primaire.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 105 (106 ancien). — *Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés, pour l'exercice 1901 et, exceptionnellement, pour les exercices antérieurs.*

On propose de substituer dans cet article les mots *indemnités accordées* aux mots *traitements accordés* qui y figurent actuellement, et ce en vue de faire concorder le libellé du Budget avec le texte de l'article 18 de la loi organique de l'instruction primaire, relatif aux intérim.

ART. 106 (107 ancien). — *Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires, communaux, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	225,000	»
— alloué pour 1900 . . . . .		250,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION . . . . .	fr.	25,000	»

Par suite d'extinctions, de suppressions et de réductions de traitements de disponibilité, etc., le crédit de l'article 106 peut être diminué de 25,000 francs.

ART. 108 (109 ancien). — *Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des écoles d'adultes.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	1,900,000	»
— alloué pour 1900 . . . . .		1,800,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	100,000	»

Depuis la promulgation du règlement du 21 septembre 1898 relatif à la répartition des subsides, le nombre des écoles gardiennes et des écoles d'adultes communales, adoptées et privées subsidiées, s'est accru dans une proportion telle qu'il a fallu recourir à des transferts s'élevant ensemble à 167,000 francs pour faire face aux besoins de l'exercice 1899, et augmenter de 300,000 francs, en 1900, le montant du crédit.

Un nouvel accroissement du nombre des écoles et des classes gardiennes ou d'adultes est dès à présent certain, mais il est à prévoir que l'accroissement ne sera plus aussi fort qu'il l'a été pendant les deux années précédentes. On croit donc pouvoir se borner à demander une augmentation de 100,000 francs pour l'exercice 1901.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 113 (du Budget de 1900). — *Frais de publication du dix-neuvième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	»
— alloué pour 1900 . . . . .		7,500 »
		<hr/>
	DIMINUTION. . . . .	fr. 7,500 »

Ce crédit disparaît en 1901.

## CHAPITRE XIV.

## DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.

ART. 113 (115 ancien). — *Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés, etc.*

Crédit demandé pour 1901 . . . . .	fr.	22,900 »
— alloué pour 1900 . . . . .		20,000 »
		<hr/>
	AUGMENTATION. . . . .	fr. 2,900 »

Cette somme est destinée au paiement des traitements de deux agents qui devront être placés en 1901 dans la position de disponibilité.

ART. 114 (116 ancien). — *Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination; subside à l'administration communale de Bruxelles.*

Les mots *subside à l'administration communale de Bruxelles* ont été ajoutés au libellé pour le motif indiqué à l'article 44.

## DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

## CHAPITRE XV.

## SERVICES DIVERS.

ART. 115. — *Enseignement supérieur. Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires.*

Crédit demandé : 742,000 francs.

I. — Le Gouvernement a décidé, en 1898, la construction à l'Université de Gand d'un groupe de trois instituts : a) Institut d'hygiène, de bactériologie et de médecine légale, sous le nom d'Institut Rommelaere; b) Institut de physiologie, et c) Institut de pharmacodynamique et de pathologie générale, sous la dénomination d'Instituts de la Biloque.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les travaux ont été adjugés le 26 septembre 1899 pour une somme de 920,000 francs; les frais d'acquisition du terrain se sont élevés à 195,714 francs; en tenant compte de dépenses accessoires telles que les honoraires d'architecte, les frais de surveillance, etc., et en faisant une certaine part à l'imprévu, on évalue la dépense totale à 1,270,000 francs environ.

La moitié de cette dépense, à peu près, sera couverte à l'aide du fonds provenant d'un legs fait à l'État belge par feu M. Arthur Renier; le Gouvernement et la ville de Gand se sont mis d'accord pour supporter le solde.

On estime que la part totale d'intervention de l'État, y compris l'ameublement et l'outillage scientifique, sera très approximativement de 550,000 francs.

Un crédit de 550,000 francs suffira pour couvrir la dépense qui incombera au Trésor public en 1901.

II. — Il est également devenu indispensable de doter l'Université de Gand d'un Institut clinique. Les plans, devis et cahier des charges sont élaborés, et tout fait prévoir que l'adjudication des travaux pourra avoir lieu dans les premiers mois de l'année 1901. La dépense, y compris les frais d'acquisition du terrain, est évaluée à environ 700,000 francs. La ville de Gand en supportera le quart.

Le Gouvernement évalue à 300,000 francs le montant de la part d'intervention de l'État dans la dépense pendant l'année 1901.

III. — Un premier crédit de 30,000 francs a été porté au Budget de l'exercice 1900 en vue du développement de l'enseignement de l'électricité dans les écoles spéciales annexées à l'Université de Gand. L'utilité de ce développement est exposée dans la note insérée au *Document parlementaire* n<sup>o</sup> 148 de la session de 1899-1900 (Chambre).

Un second crédit, également de 30,000 francs, est nécessaire pour l'achèvement des installations destinées au nouveau laboratoire d'électricité.

IV. — La Législature a mis à la disposition du Gouvernement, au Budget de 1900, une somme de 50,000 francs en vue des premiers travaux nécessités par le déplacement du Jardin botanique de l'Université de Gand.

Le transfert du jardin au Parc de la citadelle occasionnera une dépense d'environ 180,000 francs, et la ville de Gand s'est engagée à intervenir pour un quart dans les frais à résulter des travaux d'appropriation des bâtiments existants, de construction des nouvelles installations, etc.

Un deuxième crédit de 70,000 francs sera nécessaire pour payer la part de l'État dans les dépenses de l'année 1901.

V. — Feu M. Hermann van Duyse, ancien conservateur du Musée d'archéologie de la ville de Gand, a laissé une collection de manuscrits et de dessins

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

qui complèteraient heureusement les séries, déjà fort riches, que possède la bibliothèque de l'Université de Gand.

Le Gouvernement sollicite un crédit exceptionnel de 5,000 francs en vue de l'acquisition de la susdite collection.

VI. — Une somme de 1,000 francs est nécessaire pour l'outillage du Musée des produits industriels et commercables.

VII. — Le Gouvernement sollicite enfin un dernier crédit de 6,000 francs pour l'ameublement des salles affectées au service de la minéralogie, à l'Université de Liège. Des crédits dont le montant s'élève à 9,900 francs ont été alloués pour le même objet par de précédentes lois budgétaires.

En résumé, la répartition du crédit de 742,000 francs que sollicite le Gouvernement se fera de la manière suivante :

*Université de Gand.*

Institut Rommelaere et Instituts de la Biloque . . . . . fr.	330,000	»
Institut clinique . . . . .	500,000	»
Laboratoire d'électricité . . . . .	30,000	»
Déplacement du Jardin botanique . . . . .	70,000	»
Acquisition de la collection van Duyse . . . . .	5,000	»
Outillage du Musée des produits industriels et commercables . . . . .	1,000	»

*Université de Liège.*

Ameublement des salles affectées au service de la minéralogie . . . . .	6,000	»
TOTAL. . . . . fr.	<u>742,000</u>	»

ART. 116. — *Enseignement moyen. Construction et ameublement de locaux.*

Crédit demandé : 20,000 francs.

Le Gouvernement sollicite le renouvellement, pour 1901, du crédit de 20,000 francs porté à l'article 119 du Budget de 1900.

ART. 117. — *Enseignement primaire. Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires.*

Crédit demandé : 800,000 francs.

Le Gouvernement sollicite le maintien, au Budget de 1901, du crédit de même somme alloué en 1900.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 118. — *Armement et équipement de la garde civique : achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'État, aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899 ; achat de harnachements ; transformation des objets d'équipement ; salaire des ouvriers supplémentaires du magasin central ; frais divers, contrôle, réception, etc.*

Crédit demandé : 125,000 francs.

Deux crédits partiels de 250,000 francs chacun ont été votés en 1899 et en 1900.

Il a été entendu que la dépense totale, évaluée à 1,560,000 francs, serait échelonnée sur un certain nombre d'exercices (voir projet de Budget amendé de 1900, *Doc. n° 6*, p. 236), et le Gouvernement se proposait de solliciter chaque année un acompte de 250,000 francs.

Mais il existe actuellement une réserve de mille fusils Mauser, et l'achat du havre-sac pour les gardes du premier ban de l'infanterie sera réparti sur plusieurs exercices. On peut, dès lors, réduire à 125,000 francs le montant du crédit à employer en 1901.

Le Gouvernement devant pourvoir à l'achat de harnais pour les chevaux à atteler aux pièces d'artillerie, le libellé de l'article 118 est complété par l'adjonction des mots : *achat de harnachements*.

ART. 119. — *Subsides à la Commission chargée de mettre en valeur les matériaux scientifiques recueillis par l'Expédition antarctique belge.*

Crédit demandé : 45,000 francs.

La dépense à résulter de la publication des mémoires qui seront consacrés à la mise en valeur des matériaux scientifiques recueillis par l'Expédition antarctique belge est estimée à 150,000 francs. (*Doc. parl. n° 148* de la session 1899-1900, p. 8.) Un premier crédit de 40,000 francs a été accordé en 1900; il y a lieu de porter ce crédit à 45,000 francs pour l'exercice 1901.

Au Budget de 1900, le libellé de cet article est ainsi conçu : *Mise en valeur des matériaux scientifiques recueillis par l'Expédition antarctique belge*. On propose de modifier ce texte de manière à éviter toute difficulté dans la liquidation des sommes à mettre, par voie de subsides, à la disposition de la Commission dite de la *Belgica*.

ART. 120. — *Recensement général décennal de la population, etc.*

Crédit demandé : 400,000 francs.

Un premier crédit de 50,000 francs a été voté en 1900 pour les dépenses à résulter du recensement de la population. Le crédit de 400,000 francs sollicité pour 1901 est destiné à faire face, notamment, aux frais qui résulteront de l'établissement d'un bureau spécial temporaire au Ministère de l'Intérieur, etc., ainsi qu'au paiement des indemnités des agents recenseurs.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

**ART. 121. — Ameublement de l'hôtel du gouvernement provincial de la Flandre orientale.**

Crédit demandé : 11,335 francs.

Par suite du retard apporté dans l'aménagement intérieur des nouveaux locaux de l'hôtel du gouvernement provincial de la Flandre orientale, il n'a pu être employé, à charge des 20,000 francs mis, pour cet objet, à la disposition du Gouvernement par le Budget de 1899, qu'une somme de 8,665 francs.

Le reliquat, soit 11,335 francs, ayant fait retour au Trésor, on demande l'inscription, au Budget de 1901, d'une somme de même importance pour permettre d'achever l'ameublement dont il s'agit.

**ART. 122. — Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.**

Crédit demandé : 120,000 francs.

Jusqu'en 1900 inclusivement, les crédits destinés à faire des avances pour le payement des traitements d'attente des instituteurs communaux ont été inscrits au Budget extraordinaire. Les remboursements ont été portés en recette au même Budget

Les dépenses dont il s'agit ici étant, en réalité, effectuées pour compte de tiers, il convient de les rattacher au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre. Les remboursements figureront également à ce Budget.

Mais il convient de mettre à la disposition du fonds spécial qui sera créé, un capital destiné à faire les premières avances ; c'est à cette fin qu'un crédit de 120,000 francs est porté parmi les dépenses exceptionnelles.

Le fonds spécial sera ensuite alimenté par les remboursements effectués par les provinces et les communes pour le compte desquelles des avances auront été faites.

---

(24)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LEOPOLD II,

LEOPOLD II,

ROI DES BELGES.

KONING DER BELGËN.

A tous présents et à venir, Salut.

Aan allen, legenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

Op voordracht van Onze Ministers van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

ARTICLE UNIQUE.

EENIG ARTIKEL.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1901 est fixé :

De Begrooting van het Ministerie van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs voor het dienstjaar 1901 is vastgesteld :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-huit millions trois cent mille six cent quinze francs. fr. 28,500,615 »

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van acht en twintig millioen drie honderd duizend zes honderd vijftien frank. . . . . fr. 28,500,615 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de deux millions deux cent soixante-trois mille trois cent trente-cinq francs . . . . . 2,265,555 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van twee millioen twee honderd drie en zestig duizend drie honderd vijf en dertig frank . . . . . 2,265,555 »

Soit ensemble à la somme de trente millions cinq cent soixante-trois mille neuf cent cinquante francs. . . . . fr. 30,565,950 » conformément au tableau ci-annexé.

Te zamen op de som van dertig millioen vijf honderd drie en zestig duizend negen honderd vijftig frank . . . . . fr. 30,565,950 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Donné à Laeken, le 11 octobre 1900.

Gegeven, te Laeken, den 11<sup>en</sup> October 1900.

LEOPOLD.

PAR le Roi :  
Le Ministre de l'Intérieur  
et de l'Instruction publique,

VAN 'S KONINGS WEGE :  
De Minister van Binnenlandsche Zaken  
en Openbaar Onderwijs,

J. DE TROOZ.

Le Ministre des Finances  
et des Travaux publics,

De Minister van Financiën  
en Openbare Werken,

P. DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1901.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>			
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . . . .  (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	574,450 »	
			665,150 »
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> . . . . .	65,000 »	
4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque. . . . .	4,000 »	
5	Frais de route et de séjour; missions. . . . .	2,700 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1901 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année. ( <i>Crédit non limitatif</i> ) . . . . .	80,000 »	
7	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1901.	205,000 »	
8	Supplément de pension accordé, en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à un instituteur communal et restant dû au 1 <sup>er</sup> janvier 1901 . . . . .	150 »	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN  
EN OPENBAAR ONDERWIJS OVER HET DIENSTJAAR 1901.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</b>			
<b>HOOFDSTUK I.</b>			
<b>HOOFDBESTUUR.</b>			
1	Jaarwedde van den Minister . . . . .	21,000 •	
2	Jaarwedde der ambtenaren, beambten en bedienden. Kosten van het raadplegend comiteit voor de vraagstukken van wetgeving en algemeen beheer . . . . .  (De magistraten welke deel uitmaken van het comiteit zullen de zitpenningen trekken, te zelfden titel als de andere leden. Deze aanmerking geldt ook voor alle raden, jury's, commissiën, enz., ahangende van het Departement.)	574,450 •	
			665,150 •
3	Kantoorgerief, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, licht, vuur, kleine uitgaven. Kosten van het <i>Bulletin du Ministère</i> . . . . .	63,000 •	
4	Bibliotheek van het Departement : aankoop van boeken, abonnementen en inschrijvingen; kosten van drukken, innaaien, kartonneeren en verbinden; opstel van den katalog; materieel der bibliotheek . . . . .	4,000 •	
5	Reis- en verblijfskosten; zendingen . . . . .	2,700 •	
<b>HOOFDSTUK II.</b>			
<b>PENSIOENEN EN HULPGELDEN.</b>			
Eerste termijn der pensioenen, te verleenen aan ambtenaren en beambten van den Staat of aan gemeenteleraars en -onderwijzers, en aanvang nemende in 1901 of vóór den 1 <sup>o</sup> Januari van hetzelfde jaar (onbepaald krediet) . . . . .		80,000 •	
7	Pensioenen door de voormalige voorzieningskassen aan gemeenteleraars en -onderwijzers verschuldigd (art. 5 der wet van 16 Mei 1876) Tusschenkomst van den Staat in de betaling der pensioenen verleend of te verleenen aan weduwen, kinderen of weezen van ambtenaren en beambten van den Staat en van leeraars en onderwijzers, voor de jaren aansluiting bij de voorzieningskassen, afgeschaft bij de wet van 16 Mei 1876 (art. 1 der wet van 31 Maart 1884). Termijnen vervallen vóór 1 <sup>o</sup> Januari 1901.	205,000 •	
8	Bijkomend pensioengeld krachtens het koninklijk besluit van 21 Juni 1862 verleend aan eenen gemeenteleraar en verschuldigd blijvende op 1 Januari 1901 . . . . .	150 •	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
9	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constitués en sociétés mutualistes reconnues. . . . .	20,000 »	436,446 »
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 <sup>e</sup> , de la loi du 30 mars 1861) . . . . .	46,500 »	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867 . . . . .	1,796 »	20,000 »
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse . . . . .	85,000 »	
<b>CHAPITRE III.</b>			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
15	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres ; indemnité du membre-secrétaire . . . . .	4,500 »	20,000 »
14	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions . . . . .	400 »	
15	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents ; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale . . . . .	8,000 »	20,000 »
16	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents ; abonnements, souscriptions et reliures ; matériel de la bibliothèque ; impression du catalogue. (Y compris une somme de 1,700 francs en charge temporaire.) . . . . .	6,500 »	
<b>CHAPITRE IV.</b>			
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.			
17	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces . . . . .	449,800 »	

## BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
9	Aanmoedigingspremiën aan de pensioenkassen der vrije onderwijzers, ingericht als erkende maatschappijen tot onderlingen bijstand . . . . .	20,000 "	436,446 "
10	Toelage aan de centrale voorzieningskas der gemeentesecretarissen (art. 4, 4 <sup>o</sup> , der wet van 30 Maart 1861) . . . . .	46,500 "	
11	Teruggave van voorschotten van aandeelen van pensioenen door de kas der weduwen en weezen der leeraars, ambtenaars en beambten van het beheer van het openbaar onderwijs aan 's Lands schatkist gedaan, overeenkomstig de wet van 13 Maart 1867	1,796 "	
12	Hulpgelden aan voormalige ambtenaars, beambten, lagere onderwijzers en op loon bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of aan hunne familiën die geen recht op pensioen hebben of slechts een klein pensioen genieten, en wegens hun ongelukkigen toestand aanspraak kunnen maken op een hulpgeld . . . . .	85,000 "	
<b>HOOFDSTUK III.</b>			
ALGEMEENE STATISTIEK.			
15	Middelencommissie voor statistiek: zitpenningen der leden; vergoeding aan het lid-secretaris . . . . .	4,500 "	20,000 "
14	Kosten der Commissie voor het vaststellen van de spelling der gemeente- en gehuchtnamen Vertalingen . . . . .	400 "	
15	Middelencommissie voor statistiek: kantoorkosten. Kosten voor het uitgeven der werken van den dienst voor algemeene statistiek en van de middencommissie. Aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen voor den dienst der algemeene statistiek. . . . .	8,600 "	
16	Bibliotheek voor statistiek: aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen; materieel der bibliotheek; drukken van den catalogus ( <i>Met inbegrip van eene som van 1,700 frank als tijdelijke last</i> ) . . . . .	6,500 "	
<b>HOOFDSTUK IV.</b>			
PROVINCIE- EN GEMEENTEZAKEN.			
17	Jaarwedden van de gouverneurs, van de leden der bestendige deputaties en van de griffiers der provinciën . . . . .	440,800 "	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
18	Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité :		
	Province d'Anvers . . . . . 123,810 *		
	— de Brabant. . . . . 173,370 *		
	— de la Flandre occidentale . . . . . 159,905 *		
	— de la Flandre orientale . . . . . 146,680 *		
	— de Hainaut . . . . . 146,090 *		
	— de Liège . . . . . 151,155 *	1,162,700 *	
	— de Limbourg . . . . . 90,820 *		
	— de Luxembourg . . . . . 92,350 *		
	— de Namur . . . . . 108,520 *		
	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires . . . . . 10,000 *		
19	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers. . . . . 27,000 *		
	— de Brabant. . . . . 27,000 *		2,398,520 *
	— de la Flandre occidentale . . . . . 27,000 *		
	— de la Flandre orientale . . . . . 27,000 *		
	— de Hainaut . . . . . 51,000 *	257,900 *	
	— de Liège . . . . . 31,500 *		
	— de Limbourg . . . . . 22,700 *		
	— de Luxembourg . . . . . 20,700 *		
	— de Namur . . . . . 24,000 *		

## BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
18	Jaarweden van de beambten en bedienden; jaarweden van beschikbaarheid :		
	Provincie Antwerpen. . . . .	123,810 *	
	— Brabant. . . . .	173,570 *	
	— West-Vlaanderen. . . . .	159,905 *	
	— Oost-Vlaanderen . . . . .	146,680 *	
	— Henegouw . . . . .	146,090 *	
	— Luik . . . . .	151,155 *	1,162,700 *
	— Limburg . . . . .	90,820 *	
	— Luxemburg . . . . .	92,550 *	
	— Namen . . . . .	108,520 *	
	Som die, in voorkomend geval, zal besteed worden aan de reglementaire verhoogingen, met de gelden voortkomende van mutatiën. . . . .	10,000 *	
19	Kantoorkosten, drukwerk, inbinding, onderhoud der meubelen, verwarming en verlichting van de lokalen der provinciebesturen; verschillende en onvoorziene uitgaven :		
	Provincie Antwerpen . . . . .	27,000 *	2,398,520 *
	— Brabant. . . . .	27,000 *	
	— West-Vlaanderen . . . . .	27,000 *	
	— Oost-Vlaanderen . . . . .	27,000 *	
	— Henegouw . . . . .	51,000 *	257,900 *
	— Luik . . . . .	51,500 *	
	— Limburg . . . . .	22,700 *	
	— Luxemburg . . . . .	20,700 *	
	— Namen. . . . .	24,000 *	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
20	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :		
	Traitements des commissaires . . . . . 215,500 »		
	Frais de bureau . . . . . 45,800 »	488,120 »	
	Traitements des employés . . . . . 230,820 »		
21	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des Affaires provinciales et communales . . . . .	60,000 »	
<b>CHAPITRE V.</b>			
<b>AFFAIRES ÉLECTORALES.</b>			
22	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 <sup>er</sup> mai 1901 — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections. . . . .	50,000 »	
23	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral. . . . .	18,000 »	
24	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des Affaires électorales. . . . .	15,000 »	78,000 »
25	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (Crédit non limitatif). . . . .	10,000 »	
26	Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État. (Crédit non limitatif). . . . .	5,000 »	

## BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAC DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
20	Jaarwedden en bijwinsten der arrondissementscommissarissen; jaarwedden der beamb- tem; jaarwedden van beschikbaarheid en hulpgeelden :		
	Jaarwedden der commissarissen . . . . . 215,500 .		
	Kantoorkosten . . . . . 45,800 .	488,120 .	
	Jaarwedden der beambten . . . . . 250,820 .		
21	Weg- en omreiskosten; zendingen, leveringen en werken betreffende de plaatsing, het onderhoud en de verbetering der grenspalen van het Rijk Drukkosten; aankoop en inbinding van werken over recht en bestuur voor den bijzonderen dienst van het beheer van provincie- en gemeentezaken . . . . .	60,000 .	
<b>HOOFDSTUK V</b>			
<b>KIESZAKEN.</b>			
22	Buitengewone kosten en werken in de arrondissementscommissariaten voor de herziening der kiezerslijsten van kracht wordende den 1 <sup>o</sup> Mei 1901 — Herzie- ning der kiezerslijsten; gedrukkosten den Staat ten laste gelegd; indeeling der kiezers in afdelingen; maken van uittreksels van de kiezerslijsten per afdee- lingen . . . . .	30,000 .	
23	Vergoedingen voor verplaatsing, berekend naar den grondslag van artikel 75 van het tarief in strafzaken en verschuldigd aan de vrederechters voor de uitvoering van artikel 71 van het Kieswetboek . . . . .	18,000 .	
24	Materieel en drukwerk, noodig om de uitvoering te verzekeren van de bepalingen der kieswetten betreffende de verkiezingen Zenden van telegrams. Aankoop en inbinding van boekwerken betreffende het recht en het bestuur; drukwerken en materieel voor den bijzonderen dienst van het Beheer van kiezersaken . . . . .	15,000 .	
25	Vervaardiging en ronddeeling van het kiespapier door den Staat te leveren Zitpen- ningen en vergoedingen voor verplaatsing aan de leden van de bureelen der wet- gevende verkiezingen, in uitvoering van artikel 149 van het Kieswetboek ( <i>Onbepaald krediet.</i> ) . . . . .	10,000 .	78,000 .
26	Kosten terug te betalen aan het Departement van Spoorwegen, Posterijen en Tele- grafen voor het vervoer der kiezers, toegelaten tot kosteloos verkeer op de Staats- spoorwegen. ( <i>Onbepaald krediet.</i> ) . . . . .	5,000 .	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE VI.</b>			
<b>MILICE.</b>			
27	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacances des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions. . . . .	123,000	145,000
28	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses. . . . .	20,000	
<b>CHAPITRE VII.</b>			
<b>GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.</b>			
20	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: traitements, indemnités, frais de route et de séjour. . . . .	250,000	582,000
30	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: frais de bureau; locaux de service. . . . .	12,000	
31	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision, des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Vacances des médecins. Frais de correspondance. . . . .	60,000	
32	Magasin central d'armement et d'équipement: traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour. . . . .	9,000	
33	Magasin central d'armement et d'équipement: outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures. . . . .	31,000	
34	Tir national: personnel permanent. . . . .	25,850	
35	Tir national: frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses. . . . .	7,540	
36	Grands concours annuels de tir: frais d'organisation. Prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie. . . . .	40,000	
37	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province. . . . .	75,000	

## BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>HOOFDSTUK VI.</b>			
<b>MILITIE.</b>			
27	Vergoedingen aan de burgerleden der militie-raden en aan de arrondissementscommissarissen, aan de gouverneurs der provinciën en aan de leden der bestendige deputaties geroepen om deel te maken van de provinciale commissiën of van de revisieraden, aan de militie-secretarissen, alsook aan de agenten dienst doende als secretarissen bij de provinciale commissiën en bij de revisieraden Zitpenningen der geneesheeren en heelmeeesters. Kosten van beroep in verbreking. Vertalingen . . . . .	125,000 .	145,000 .
28	Registers, getuigschiften en andere gedrukte stukken noodig tot uitvoering der wetten op de militie. Materieel benoodigd voor de verrichtingen der militie. Aankoop en binden van boekwerken betreffende de militie Verschillende uitgaven . . . . .	20,000 .	
<b>HOOFDSTUK VII.</b>			
<b>BURGERWACHT EN KORPSEN SAPPEURS-POMPIERS.</b>			
29	Algemeen toezicht; hoogere bevelhebberschappen; staf: jaarwedden, vergoedingen, reis- en verblijfskosten . . . . .	250,000 .	582,000 .
30	Algemeen toezicht; hoogere bevelhebberschappen; staf: kantoorkosten; dienstlokalen.	12,000 .	
31	Zitpenningen en verplaatsingsgelden aan de voorzitters, leden en secretarissen-verslaggevers der burgerlijke revisieraden, der examen-commissiën en der onderzoeksraden. Zitpenningen der geneesheeren Briefwisselingskosten . . . . .	60,000 .	
32	Centraal magazijn van bewapening en uitrusting: jaarwedden, vergoedingen, dagloonen, reis- en verblijfskosten . . . . .	9,000 .	
33	Centraal magazijn van bewapening en uitrusting: gereedschap, mobiliair, onderhoud, verwarming en verlichting der lokalen Kleeding-massa's. Aankoop, onderhoud, herstelling en verandering van wapens, uitrustingsstukken en optuiging. Aankoop van werken en uitgaven betreffende de burgerwacht Druk- en inbindingskosten . . . . .	51,000 .	
34	Nationale schietbaan: bestendig personeel . . . . .	25,650 .	
35	Nationale schietbaan: kosten van beheer, verwarming, verlichting, verschillende uitgaven . . . . .	7,510 .	
36	Groote jaarlijksche schietprijskampen: inrichtingskosten. Prijzen in geld, wapens, goud- en zilverwerk . . . . .	40,000 .	
37	Toelagen voor het aanleggen en verbeteren van schijfschietbanen in de provinciën . . . . .	75,000	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
58	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir . . . . .	20,000	
59	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre en dehors de la commune. (Crédit non limitatif) . . . . .	25,000	
40	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique . . . . .	10,000	
41	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers . . . . .	20,000	
<b>CHAPITRE VIII.</b>			
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
42	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution . . . . .	25,000	28,000
45	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes . . . . .	5,000	
<b>CHAPITRE IX</b>			
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
44	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subside de 500 francs à la veuve d'un Légionnaire qui n'a pas été pensionné; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessiteux; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux combattants de 1850 et à leurs familles . . . . .	220,000	220,000
<b>CHAPITRE X.</b>			
SCIENCES ET LETTRES.			
45	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale. Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. Sociétés littéraires et scientifiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 5 <sup>o</sup> avril 1895; frais des jurys. Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 <sup>o</sup> septembre 1887. Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques (littéraire et musical). Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> . Publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> . Office international de Bibliographie; rédaction et administration. Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). Location d'une table d'études à la station zoologique de Naples. Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'Administration des sciences et des lettres; dépenses diverses . . . . .	202,100	

## BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
58	Toelagen voor schietprijskampen met krijgswapens; prijzen in geld, wapens, gouden zilverwerk, trophéenschietprijzen . . . . .	20,000 .	
59	Kosten voor vervoer en vergadering der jonge schutters voor de oefeningstijdsperken; opschikking der schutters van den eersten ban voor ordediensten buiten de gemeente. (Onbepaald krediet.) . . . . .	25,000 .	
40	Jaarlijkse toelagen aan de muziekkorpen der regimenten der burgerwacht . . . . .	10,000 .	
41	Toelagen aan de buitengemeenten tot beloop van een derde of van ten hoogste de helft der afgeheele uitgave voor het aankopen van brandweer-materieel en van uitrustingsstukken voor de vrijwillige sappeurs-pompers. Toelagen tot het inrichten van bondvergaderingen der korpen sappeurs-pompers . . . . .	20,000 .	
<b>HOOFDSTUK VIII.</b>			
BURGERLIJKE DECORATIE EN BELOONINGEN IN GELD.			
42	Burgerlijke decoratie : aankoop van eereteekens, drukken der diploma's en kosten van uitreiking . . . . .	25,000 .	
45	Belooningen in geld voor daden van moed, zelfopoffering en menschenliefde; uitvaardiging der diploma's. . . . .	5,000 .	25,000
<b>HOOFDSTUK IX.</b>			
EERELEGIOEN EN IJZEREN KRUIS.			
44	Pensioenen van 1,200 frank ten voordeele der dragers van het IJzeren Kruis en der gekwetsten van September, wier rechten erkend zijn geworden vóór den 1 <sup>o</sup> November 1864; toelagen van 400 frank aan hunne weduwen en weezen; toelage van 500 frank aan de weduwe van eenen legionaris die niet gepensionneerd is geweest; jaarlijkse toelagen van 800 frank aan de behoeftige dragers van het Herinneringskruis van 1850; toelagen van 500 frank aan hunne weduwen die in behoeftige omstandigheden verkeerden; buitengewone toelagen of hulp aan de strijders van 1850 en aan hunne familiën . . . . .	220,000 .	220,000 .
<b>HOOFDSTUK X.</b>			
WETENSCHAPPEN EN LETTEREN.			
45	Toelagen en aanmoedigingen rakende de letterkunde en de wetenschappen; letterkundige, wetenschappelijke of oudheidkundige reizen en zendingen; opdelvingen en werken in het belang der wetenschap en der nationale oudheidkunde. Hulp gelden aan in nood zijnde letterkundigen of geleerden of aan familiën van overledene letterkundigen of geleerden. Letterkundige en wetenschappelijke maatschappijen. Vijfjaarlijkse en tienjaarlijkse prijzen ingesteld door koninklijke besluiten van 1 December 1845, 6 Juli 1851, 20 December 1882 en 30 April 1895; kosten voor de jury's inschrijvingen; aankoop van werken voor de volksbibliotheken. Kosten van het kantoor der Internationale Vereniging ter bescherming van letter- en kunstwerken; druk- en andere kosten betreffende de uitvoering der wet van 30 September 1887. Aanmoedigingen aan de toneelletterkunde en toneelkunde (letteren en muziek). Uitgave der <i>Bibliographie de Belgique</i> . Uitgave der <i>Bibliotheca Belgica</i> . Internationale dienst van Bibliographie : opstel en beheer. Aandeel van België in de kosten tot uitgave van het <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> . Huurkosten van eene studietafel in het zoologisch gesticht van Napels. Aankoop en inbinding van wetenschappelijke of letterkundige werken voor den bijzondere dienst van het beheer van wetenschappen en letteren; verscheidene uitgaven . . . . .	202,100 .	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
46	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaire du personnel; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers. Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une <i>Biographie nationale</i> . (Y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire.)	125,500	
47	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande	51,900	
48	Observatoire royal. personnel; salaire des gens de service.	85,000	
49	Observatoire royal: frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	35,000	
50	Bibliothèque royale: personnel; rédaction du catalogue général	116,760	
51	Bibliothèque royale: matériel et acquisitions.	100,000	
52	Musée royal d'histoire naturelle: personnel et frais d'études des collections	96,500	1,047,655
55	Musée royal d'histoire naturelle: matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections, publication des <i>Annales du Musée</i> . (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire)	62,250	
54	Archives générales du Royaume à Bruxelles: personnel	76,625	
55	Archives générales du Royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique	10,200	
56	Archives de l'État dans les provinces: personnel	77,800	
57	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc. Inspection des archives communales	14,700	
58	Échanges littéraires internationaux.	15,700	

## BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
46	Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België: jaarwedden en dagloon van het personeel; zitpenningen. Onderzoek en beoordeeling van den prijkkamp der stichting De Keyn Drukkosten; prijzen van den wedstrijd. Verwarming, verlichting en kosten van onderhoud van het Paleis der Academiën; verschillende kosten der koninklijke commissie voor geschiedenis; uitgave der <i>Onuitgegeven Belysche Kronijken</i> ; opstel en uitgave der chronologische tafel der oorkonden, diploma's, opene brieven en andere gedrukte stukken rakende de geschiedenis van België. Uitgave eener <i>Nationale Biographie</i> . (Inbegrepen eene som van 15,000 frank als tijdelijken last.)	125,500 "	
47	Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde: jaarwedden en dagloonen van het personeel; zitpenningen; drukkosten; prijzen der wedstrijden; verwarming, verlichting; en onderhoud der lokalen; verschillende kosten; uitgave der oude gedenkstukken der vlaamsche letterkunde	51,900 "	
48	Koninklijke sterrenwacht: personeel; loon der dienstboden	85,000 "	
49	Koninklijke sterrenwacht: kosten van materieel; aankoop van toestellen; drukwerk.	55,000 "	
50	Koninklijke bibliotheek: personeel; opstel des algemeenen kataloogs	116,760 "	
51	Koninklijke bibliotheek: materieel en aankopen	100,000 "	
52	Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis: personeel en studiekosten der verzamelingen	98,500 "	1,047,635 "
55	Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis: materieel en aankopen; wetenschappelijke verkenning van het land en aankoop van verzamelingen; uitgave der <i>Annales du Musée</i> (Erin begrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last)	62,250 "	
54	Algemeen Rijksarchief te Brussel: personeel.	76,625 "	
55	Algemeen Rijksarchief te Brussel: materieel; boekbinderswerkhuis voor het herstellen van oorkonden; zegelverzameling	10,200 "	
56	Staatsarchieven in de provinciën: personeel.	77,800 "	
57	Drukkosten van de <i>Inventarissen der archieven</i> ; inkoopkosten van oorkonden, voortkomende van de archieven, gevallen in handen van bijzonderen; kosten van aankoop of van afschrijven van oorkonden betreffende 's lands geschiedenis; uitgaven voor het materieel der bewaarplaatsen van archieven in de provinciën; toelagen voor de klasseering en voor de uitgave der inventarissen van de archieven, toebehoorende aan de provinciën, aan de gemeenten en aan de openbare gestichten; verschillende uitgaven betreffende de archieven. Weterning van archieven, in handen van vreemde regeeringen gebleven; kosten van klasseering, afschrijven en vervoer, enz; inspectie der gemeentearchieven.	14,700 "	
58	Internationale letterkundige uitwisselingen	13,700 "	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE XI.</b> <b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.</b>			
59	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire . . .	1,000	
60	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers. . . . .	2,000	
61	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire . . . . .	1,578,195	
62	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège. . . . .	465,200	
63	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses.	111,000	
64	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys . . . . .	60,000	
65	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: matériel; salaire des huissiers . . . . .	5,000	2,260,895
66	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. f, de la loi du 12 avril 1894 . . . . .	9,500	
67	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890: matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale. . . . .	1,000	
68	Commission d'entérinement des diplômes académiques: frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission . . . . .	6,000	
69	Commission d'entérinement des diplômes académiques: indemnité du commis. . . . .	1,000	
70	Frais des concours universitaires: impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités . . . . .	12,000	
71	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions . . . . .	21,000	

## BEGROOTING VAN HET MIN VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>HOOFDSTUK XI.</b> <b>HOOGER ONDERWIJS.</b>			
59	Verbeteringsraad van het hooger onderwijs : jaarwedde van den secretaris . . . . .	1,000 •	
60	Verbeteringsraad van het hooger onderwijs : reis- en verblijfkosten der leden van den raad; druk, autographiën, kopieën en andere werken door dien raad bevolen. Bibliotheek : aankoop van werken en inbinding. Onderscheidene uitgaven en kosten. . . . .	2,000 •	
61	Jaarwedden van het onderwijzend en het besturend personeel van 's Staats beide hoogeschoolen; jaarwedden van beschikbaarheid; vergoedingen aan de leden van het onderwijzend personeel, belast met eenen dienst buiten de hoogeschool . . . . .	1,578,105 •	
62	Materieel van 's Staatshoogeschoolen en harer aanhoorigheden, de clinicdienst inbegrepen. Tijdelijke vergoeding voor woon, vuur en licht aan den beheerderopzichter van de hoogeschool van Luik . . . . .	455,200 •	
63	Hoogeschool-beurzen; reisbeurzen; gebeurlijke toelagen ten voordeele der bekroonden die geen dezer beurzen konden krijgen; kosten van den wedstrijd ter begeving dezer beurzen . . . . .	111,000 •	
64	Examenjury's door de Regeering aangesteld voor de begeving der academische graden : reiskosten en zitpenningen aan de leden der jury's . . . . .	60,000 •	
65	Examenjury's door de Regeering aangesteld voor de begeving der academische graden : materieel; loon der deurwaarders . . . . .	5,000 •	2,260,895 •
66	Goedkeurings- en examenjury ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 rakende de begeving der academische graden en het programma der universiteits-examens : reiskosten en zitpenningen van de leden der jury. Kosten van de jury tot goedkeuring zetelende in kieszaken, bij toepassing van artikel 17, litt. f, der wet van 12 April 1894 . . . . .	9,500 •	
67	Goedkeurings- en examenjury ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 : materieel; loon van den deurwaarder en verschillende kosten. Kosten van de jury tot goedkeuring zetelende in kieszaken . . . . .	1,000 •	
68	Bekrachtigingscommissie der academische diploma's : reis- en verblijfkosten en zitpenningen der leden. Materieel der commissie . . . . .	6,000 •	
69	Bekrachtigingscommissie der academische diploma's : vergoeding aan den commies . . . . .	1,000 •	
70	Kosten der universiteitswedstrijden : druk van de bekroonde verhandelingen en andere schriften de hoogeschoolen aanbelangende . . . . .	12,000 •	
71	Toelagen om de uitgave aan te moedigen der werken van de leden van het personeel der hoogeschoolen en om te voorzien in de kosten der zendingen die hoofdzakelijk het belang van het hooger onderwijs beoogen. Inschrijvingen . . . . .	21,000 •	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE XII.</b>			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
72	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire . . . . .	2,000 •	
73	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frai. divers . . . . .	2,920 •	
74	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique : traitements du personnel, indemnités. . . . .	49,400 •	
75	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique (service mixte avec l'Administration de l'enseignement primaire): frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau . . . . .	17,500 •	
76	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités, supprimée, à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement . . . . .	88,000 •	
77	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège . . . . .	11,000 •	
78	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce . . . . .	42,000 •	
79	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel . . . . .	2,500 •	
80	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séance et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.	4,000 •	4,420,581 •

## BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>HOOFDSTUK XII</b> <b>MIDDELBAAR ONDERWIJS.</b>			
72	Verbeteringsraad van het middelbaar onderwijs : jaarwedde van den secretaris . . . . .	2,000 "	
75	Verbeteringsraad van het middelbaar onderwijs : reis- en verblijfkosten en zitpenningen der leden van den raad; druk, autographien, kopieën en andere werken door dien raad bevolen Bibliotheek : aankoop van werken en inbinding. Onderscheidene uitgaven en kosten . . . . .	2,920 "	
74	Toezicht over de gestichten van middelbaar onderwijs, de leergangen van handenarbeid, het onderricht der gymnastiek; jaarwedden van het personeel, vergoedingen .	49,400 "	
75	Toezicht over de gestichten van middelbaar onderwijs, de leergangen van teekenkunde, de leergangen van handenarbeid en het onderricht der gymnastiek (gemeensde dienst met het beheer van lager onderwijs) : reis- en verblijfkosten; vergoedingen; zendingen; kantoorkosten . . . . .	17,500 "	
76	Jaarwedden of vergoedingen voor het personeel der normaalafdeelingen van middelbaar onderwijs van den lageren graad voor jongens, te Nijvel en te Gent; voor meisjes, te Brussel en te Luik Vergoeding voor huisvesting, vuur en licht aan den voormaligen bestuurder der opgeheven normaalschool van humaniora te Luik Jaarwedde van een voormaligen leeraar van gymnastiek aan hetzelfde gesticht . . . . .	88,000 "	
77	Materiëel der normaalafdeelingen van middelbaar onderwijs van den lageren graad voor jongens, te Nijvel en te Gent; voor meisjes, te Brussel en te Luik . . . . .	11,000 "	
78	Examenjury's van het middelbaar onderwijs : reis- en vacatiekosten, zitpenningen; allerhande vergoedingen en vergoedingen . . . . .	42,000 "	
79	Examenjury van het middelbaar onderwijs : materiëel . . . . .	2,500 "	
80	Tijdelijke leergangen van handenarbeid en huishoudkunde ten dienste der regentessen van middelbare scholen Jury's voor het afleveren van bekwaamheidsgetuigschriften; reis- en vacatiekosten, zitpenningen. Materiëel en allerhande vergoedingen en vergoedingen, enz. . . . .	4,000 "	4,420,381 "

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
81	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850); aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881) Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	3,855,470	•
82	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées . . .	34,500	•
83	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé . . . . .	178,598	•
84	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides . . . . .	58,545	•
85	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys Impressions; fournitures et frais divers . . . . .	26,950	•
86	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi . . .	2,000	•
87	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements . . . . .	85,000	•
88	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement moyen . . . . .	11,200	•
<b>CHAPITRE XIII.</b>			
<b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.</b>			
89	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires et du bibliothécaire . . . . .	2,000	•

## BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
81	Toelagen (jaarwedden, vergoedingen, hijschoolgeld, enz.) aan de koninklijke atheneums (wet van 1 Juni 1850); aan de koninklijke atheneums of colleges (wet van 15 Juni 1881); aan de middelbare scholen (wet van 1 Juni 1850); aan de middelbare scholen (wet van 15 Juni 1881). Aanvulling van jaarwedde aan professors van atheneums, voorloopig aan zekere gemeentecolleges gehecht. Vergoedingen aan leden van het personeel der atheneums en der middelbare scholen van den Staat bij familieongelukken (onderstand, ziekte- en begrafeniskosten) . . . . .	3,835,470	.
82	Beurzen voor de leerlingen der middelbare scholen van den Staat en der aangenomen middelbare scholen . . . . .	34,500	.
85	Gemeente- of provinciegestichten van middelbaar onderwijs van 1 <sup>o</sup> en van 2 <sup>o</sup> graad, voor jongens; toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten. Aandeel van den Staat in de betaling der jaarwedden van beschikbaarheid der professors van het voormalig gemeentecollege van Ljperoo, afgeschafte . . . . .	178,398	.
84	Gemeentelijke middelbare onderwijsgestichten voor meisjes: toelagen . . . . .	38,545	.
85	Algemeene wedstrijd onder de gestichten van middelbaar onderwijs reis- en verblijfkosten der afgevaardigden; vergoedingen aan de leden der jury's; aan de personen aan die jury's toegevoegd. Drukwerk; leveringen en onderscheidene kosten . . . . .	26,950	.
86	Vergoeding aan eenen leeraar van het middelbaar onderwijs van den 1 <sup>o</sup> graad, die buiten bediening is . . . . .	2,000	.
87	Jaarwedden van beschikbaarheid van leden van het beheerend en onderwijzend personeel der normaalgestichten voor middelbaar onderwijs, der gestichten voor middelbaar onderwijs onder leiding van den Staat en der opzichters van die gestichten . . . . .	85,000	.
88	Uitgave van schoolboeken of van werken het middelbaar onderwijs aangebelangende. Aanmoedigingen; toelagen; inschrijvingen; aankopen; zendingen in het belang van het middelbaar onderwijs; reiskosten; vergoedingen; drukkosten voor den bijzonderen dienst van het Beheer van middelbaar onderwijs . . . . .	11,200	.
<b>HOOFDSTUK XIII.</b>			
LAGER ONDERWIJS.			
89	Verbeteringsraad van het lager onderwijs: jaarwedde van de secretarissen en van den boekbewaarder . . . . .	2,000	.

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
90	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres ; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers . . . . .	4,500	
91	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité. . . . .	455,500	
92	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux; 2° aux inspecteurs cantonaux; 5° aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux; fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire . . . . .	202,500	
93	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite . . . . .	111,200	
94	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application . . . . .	856,650	
95	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire 1884-1895. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours froebeliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne . . . . .	20,000	
96	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement primaire . . . . .	6,000	
97	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État.	78,000	
98	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. Subsidés aux écoles normales agréées . . . . .	500,000	
99	Frais des conférences des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers . . . . .	131,800	15,920,700

## BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
90	Verbeteringsraad van het lager onderwijs: reiskosten der leden; aanwezigheidspenningen aan de leden en aan de ambtenaars, geroepen om deel te nemen aan de werkzaamheden van den raad; druk, autographiën, kopiën en andere door hooger genoemden raad bevolen werken; aankoop van boekwerken, inbinding, onderscheidene kosten en uitgaven . . . . .	4,300	"
91	Jaarwedden van de opzieners, de opzienster en den verificateur der huisbesturen van de normaalscholen; jaarwedden der hoofdopzieners; jaarwedden der kantonnale opzieners. Jaarwedden van beschikbaarheid . . . . .	435,500	"
92	Reiskosten van de opzieners, de opzienster en den verificateur der huisbesturen van de normaalscholen. Gevallijke vergoedingen voor het bezoek der scholen en andere diensten: 1 <sup>o</sup> aan de hoofdopzieners; 2 <sup>o</sup> aan de kantonnale opzieners; 3 <sup>o</sup> aan de afgevaardigde opziensters. Vergoedingen voor verblijf aan kantonnale opzieners; levering van drukwerk en autographiën voor den dienst van het schooltoezicht . . . . .	202,300	"
93	Jaarwedden van de diocesane hoofdopzieners en diocesane opzieners der lagere scholen. Reis- en verblijfkosten van de afgevaardigden der hoofden van de protestantsche en israëlitische eerediensten . . . . .	111,200	"
94	Jaarwedden en vergoedingen van het personeel van 's Staatsnormaalgestichten. Jaarwedden van beschikbaarheid der leden van het personeel der normaalgestichten van den Staat. Tijdelijke normaalleergangen voor de onderwijzers en onderwijzeressen der gemeentescholen en der aangenomen scholen. Vergoedingen aan de met deze leergangen belaste personen. Vergoedingen aan de leden der jury's belast met het afnemen der bekwaamheidsexamens voor het onderwijs van verschillende vakken die het voorwerp van tijdelijke normaalleergangen hebben uitgemaakt. Verschillende kosten. Toelagen aan de hoofden der normaalgestichten om gedeeltelijk de kosten der oefenscholen te dekken. . . . .	838,650	"
95	Kosten der aannemingsjury's in de lagere normaalscholen van den Staat; kosten der uittredingsjury's in de normaalscholen van den Staat, alsmede in de aangenomen normaalscholen; kosten der examenjury's voor onderwijzers, ingericht krachtens artikel 9 der organieke wet op het lager onderwijs, 1884-1895. Kosten der examenjury voor het getuigschrift van geschiktheid tot het ambt van kantonnale opziener van het lager onderwijs; kosten der Fräebel-leergangen en der jury's belast met het bekrachtigen of het afleveren van het diploma van onderwijzeres voor bewaarscholen. . . . .	20,000	"
96	Drukwerk, aankoop van registers en onderscheidene behoeften voor den bijzonderen dienst des Beheers van lager onderwijs. . . . .	6,000	"
97	Verbetering en huur der lokalen en materiëel van 's Staats lagere normaalscholen. . . . .	78,000	"
98	Beurzen voor de leerlingen van 's Staatsnormaalscholen en van de aangenomen normaalscholen. Toelagen aan de aangenomen normaalscholen. . . . .	500,000	"
99	Kosten der conferentiën van onderwijzers. Belooningen aan de lagere onderwijzers van de gemeente-, aangenomen of ondersteunde scholen, die met het beste gevolg het theoretisch en practisch onderwijs van de beginselen van landbouw geven; kosten van bezoek der scholen door de mededingende onderwijzers gehouden; kosten der jury; verschillende kosten . . . . .	151,800	15,920,700

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
100	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types. . . . .	100,000	»
101	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides à répartir, conformément aux 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption. . . . .	9,850,000	»
102	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895 : 1 <sup>o</sup> aux communes; 2 <sup>o</sup> aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de ladite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 <sup>e</sup> alinéa de l'article susmentionné . . . . .	950,000	»
103	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons . . . . .	20,000	»
104	Part de l'État dans les augmentations de traitement périodiques légalement obligatoires accordées à des instituteurs communaux ou adoptés, pour l'exercice 1901 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs . . . . .	550,000	»
105	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés, pour l'exercice 1901 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs . . . . .	115,000	»
106	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1901 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité. . . . .	225,000	»
107	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial . . . . .	50,000	»
108	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 103 à l'article 101 et vice versa). . . . .	1,900,000	»
109	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités . . . . .	9,200	»
110	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger . . . . .	4,300	»
111	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire . . . . .	30,250	»

## BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
100	Bouw, aankoop, verbetering en meubilering van schoollokalen; kosten van bewaking en toezicht; kosten voor het maken van meubels en model-ontwerpen. . . . .	100,000	"
101	Gewone jaarlijksche dienst van het lager onderwijs: toelagen te verdeelen, overeenkomstig alinea's 1, 2 en 3 van artikel 8 des organieke wet 1884-1895, onder de gemeentescholen, de aangenomen scholen, en de niet aangenomen bijzondere scholen, welke de wettelijke voorwaarden tot aanneming vereenigen. . . . .	9,850,000	"
102	Aanvullende toelagen, te verleen in uitvoering van alinea's 4, 5, 6 en 7 van artikel 8 der organieke wet 1884-1895: 1 <sup>o</sup> aan de gemeenten; 2 <sup>o</sup> aan de scholen aabthelve aangenomen, waarvan de aanneming ten einde liep krachtens gezegde wet.— Buitengewone toelagen te verleen in geheel bijzondere gevallen, bij toepassing van alinea 8 van voormeld artikel. . . . .	950,000	"
105	Toelagen voor het onderwijs van den handenarbeid in de lagere gemeente-, aangenomen of bijzondere ondersteunde scholen voor jongens. . . . .	20,000	"
104	Aandeel van den Staat in de regelmatige wettelijk verplichtende verhoogingen van jaarwedde, verleend aan gemeente- of aangenomen onderwijzers, voor het dienstjaar 1901 en uitzonderlijk voor vroegere dienstjaren. . . . .	550,000	"
105	Aandeel van den Staat in de vergoedingen verleend aan de tusschentijdige onderwijzers, die zieke gemeente- of aangenomen onderwijzers vervangen, voor het dienstjaar 1901 en uitzonderlijk voor vroegere dienstjaren. . . . .	115,000	"
106	Aandeel van den Staat in de jaarwedden van beschikbaarheid van lagere gemeente- onderwijzers voor 1901 en uitzonderlijk voor vorige dienstjaren.— Bijzondere toelagen aan de gemeenten, die, tot het vervullen van ambten in hare lagere scholen, onderwijzers nemen, die jaarwedden van beschikbaarheid genieten. . . . .	225,000	"
107	Aandeel van den Staat in de kosten van het godsdienstonderwijs te geven door de afgevaardigden van de bedienaars der erediensten aan de leerlingen der lagere gemeentescholen, in geval het onderwijzend personeel weigert zich hiermede te belasten en de parochiale geestelijkheid daartoe niet volstaat. . . . .	30,000	"
108	Gewone jaarlijksche dienst der bewaarscholen. — Gewone jaarlijksche dienst der scholen voor volwassenen. (If orden, desgevallende, toegelaten de overdrachten van artikel 108 op artikel 101 en omgekeerd). . . . .	1,900,000	"
109	Nationaal schoolmuseum: personeel; jaarwedden en vergoedingen. . . . .	9,200	"
110	Nationaal schoolmuseum: materieel; bestuurskosten; onderwijskundige tentoonstellingen in België en elders. . . . .	4,500	"
111	Schriften het lager onderwijs aanbelangende; abonnementen; inschrijvingen; aankoop van werken voor de boekerijen der normaalscholen en voor de kantonale boekerijen. Kosten van de bibliotheken der kantonale conferentiën en der kantonale school-museums; aankoop van verzamelingen en toestellen; meubelen; kosten voor het drukken van katalogen; vergoedingen aan de onderwijzers, belast met de bewaring der boekerijen en der wetenschappelijke verzamelingen. Zendingen en reiskosten in het belang van den dienst van het lager onderwijs. . . . .	39,250	"

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	MONTANT DES CRÉDITS par chapitre.
<b>CHAPITRE XIV.</b>			
<b>DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.</b>			
112	Dépenses imprévues non libellées au Budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse . . . . .	11,000 .	60,000 .
113	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département . . . . .	22,900 .	
114	Frais de célébration des fêtes nationales : frais d'illumination. Subside à l'administration communale de Bruxelles . . . . .	36,000 .	
TOTAL . . . . . fr.			28,500,615 .
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>			
<b>CHAPITRE XV.</b>			
<b>SERVICES DIVERS.</b>			
115	Enseignement supérieur. Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires . . . . .	742,000 .	2,203,335 .
116	Enseignement moyen. Construction et ameublement de locaux . . . . .	20,000 .	
117	Enseignement primaire. Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires . . . . .	800,000 .	
118	Armement et équipement de la garde civique : achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'État, aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899. Achat de harnachements; transformation des objets d'équipement; salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central. Frais divers, contrôle, réception, etc . . . . .	125,000 .	
119	Subsides à la Commission chargée de mettre en valeur les matériaux scientifiques recueillis par l'Expédition antarctique belge . . . . .	45,000 .	
120	Recensement général décennal de la population au 31 décembre 1900 . . . . .	400,000 .	
121	Ameublement de l'hôtel du Gouvernement provincial de la Flandre orientale . . . . .	11,335 .	
122	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux . . . . .	120,000 .	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE . . . . . fr.			30,565,950 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 11 octobre 1900.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur et de  
l'Instruction publique,*

J. DE TROOZ.

*Le Ministre des Finances  
et des Travaux publics,*

P. DE SMET DE NAEYER.

## BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>HOOFDSTUK XIV.</b>			
VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
112	Onvoorziene uitgaven niet opgenoemd in de Begrooting (erin begrepen de toelagen te verleenen aan maatschappijen om hun het aankopen van een vaandel te vergemakkelijken). — Hulpverleening aan de familiën voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van overleden ambtenaars of op pensioen gestelde agenten, die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden . . . . .	11,000 •	} 60,000 •
115	Jaarweden van beschikbaarheid der ambtenaren en beambten der verschillende diensten van het Departement . . . . .	22,000 •	
114	Kosten tot viering der Nationale feesten, verlichtingskosten, Toelage aan het gemeentebestuur van Brussel . . . . .	36,000 •	
TOTAAL . . . . . fr.			28,500,615 •
<b>TWERDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.</b>			
<b>HOOFDSTUK XV.</b>			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
115	Hooger onderwijs. Opbouw, verbetering, meubilering en wetenschappelijke uitrusting van de nieuwe hogeschoollokalen . . . . .	742,000 •	} 2,265,535 •
116	Middelbaar onderwijs. Opbouwen en meubilering van lokalen . . . . .	20,000 •	
117	Lager onderwijs. Opbouw, meubilering, enz., van lokalen voor lagere scholen . . . . .	800,000 •	
118	Bewapening en uitrusting der burgerwacht: aankoop van wapens, trommels, horens en uitrustingstukken, die door den Staat te leveren zijn, krachtens de koninklijke besluiten van 31 <sup>o</sup> October 1898 en 27 <sup>o</sup> Januari 1899. Aankoop van optuigingen; vervorming van uitrustingstukken, loon der toegevoegde werkliefen van het centraal magazijn. Verschillende kosten, toezicht, aanvaarding, enz. . . . .	125,000 •	
119	Toelagen aan de Commissie belast met het in waarde brengen van de wetenschappelijke stoffen, tijdens de Belgische Zuidpool tocht opgezameld . . . . .	45,000 •	
120	Tienjaarlijksche algemeene volkstelling op 31 <sup>o</sup> December 1900 . . . . .	400,000 •	
121	Meubilering van het hotel van het provinciaal gouvernement van Oost-Vlaanderen . . . . .	11,535 •	
122	Voorschotten, voor rekening der provinciën en gemeenten, tot betaling der jaarweden van gemeenteonderwijzers, in beschikbaarheid gesteld wegens ambtsafschaffing . . . . .	120,000 •	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN EN OPENBAAR ONDERWIJS . . . . . fr.			30,565,950 •

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit  
van 11<sup>en</sup> October 1900.

**LÉOPOLD.**

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Binnenlandsche Zaken  
en Openbaar Onderwijs,*

**J. DE TROOZ.**

*De Minister van Financiën  
en Openbare Werken,*

**P. DE SMET DE NAEYER.**

(52)

**DÉVELOPPEMENTS**

**DU**

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

**ET**

**DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

**pour l'exercice 1904.**



## BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>				
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>				
1	»	Traitement du Ministre . . . . .		
a.		Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . . 571,950 »		
		<b>NOMBRE actuel d'agents. (Sept. 1900.)</b>	<b>TRAITEMENTS annuels. (Septembre 1900.)</b>	<b>DÉPENSES.</b>
		1	10,000	10,000 »
		5	9,000 et 10,000	47,000 »
		10	7,000 et 8,000	72,500 »
		7	5,500 à 6,500	40,000 »
		17	4,200 à 5,500	76,200 »
		1	5,000	5,000 »
		1	4,200	4,200 »
		1	»	4,200 »
		25	3,200 à 4,800	82,250 »
		17	2,200 à 3,000	41,000 »
		15	2,200 à 2,800	50,950 »
2		6	1,800 et 2,000	10,800 »
		8	1,400 et 1,800	12,500 »
		2	1,400 à 1,600	5,100 »
		3	1,300 à 1,600	4,300 »
		4	2,400 et 2,700	10,500 »
		9	2,100 à 2,500	20,200 »
		8	1,600 et 2,000	14,400 »
		5	1,200 et 1,500	5,900 »
		10	1,200 à 1,500	15,700 »
		1	900	900 »
		7	800	5,600 »
		12	1,000 à 2,600	17,900 »
		»	»	500 »
		»	»	14,550 »
		»	»	17,000 »
				571,950 »
b.		Frais résultant du Comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . . . . 2,500 »		
		(Les magistrats qui font partie du Comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. . . . . 60,000 »		
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> . . . . . 5,000 »		
4	»	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque . . . . .		
5	»	Frais de route et de séjour; missions . . . . .		
<b>TOTAL DU CHAPITRE I<sup>er</sup> . . . . . fr.</b>				

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
574,480	555,100	21,380	»	528,980	507,557 29	
65,000	61,000	2,000	»	59,524	59,400	»
4,000	4,000	»	»	4,000	3,998 60	
2,700	2,700	»	»	5,175 05	2,909 55	
668,180	641,800	23,380	»	616,677 05	594,865 24	
AUGMENTATION. . fr.		23,380				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE II.</b>		
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>		
6	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1901 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .
7	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) . . . . . 40,000 »
	b.	Intervention de l'État dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1901 . . . . . 165,000 »
8	»	Supplément de pension accordé en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à un instituteur communal et restant dû au 1 <sup>er</sup> janvier 1901 . . . . .
9	»	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constitués en sociétés mutualistes reconnues . . . . .
10	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 <sup>e</sup> , de la loi du 30 mars 1861). . . . .
11	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867 . . . . .
12	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE III.</b>		
<b>STATISTIQUE GÉNÉRALE.</b>		
13	a.	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres . . . . . 5,000 »
	b.	Indemnité du membre-secrétaire. . . . . 1,500 »
A REPORTER . . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
80,000	80,000	»	»	80,000	61,613 17	
203,000	203,000	»	»	203,000	197,499 74	
150	150	»	»	500	300 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	15,808 15	
46,300	46,000	300	»	43,300	43,413 76	
1,796	5,771	»	1,975	5,771	3,771 »	
85,000	85,000	»	»	98,400	91,105 »	
456,446	437,921	300	1,975	448,971	413,510 82	
DIMINUTION . . . fr.		1,475 »				
4,500	4,500	»	»	4,500	2,870 »	
4,500	4,500	»	»	4,500	2,870 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. . . . . fr.																
14	.	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions .																
15	.	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents ; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale . . . . .																
6	.	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents ; abonnements, souscriptions et reliures ; matériel de la bibliothèque ; impression du catalogue. (Y compris une somme de 1,700 francs en charge temporaire.) . . . . .																
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.																
<b>CHAPITRE IV.</b>																		
<b>AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.</b>																		
17	.	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces . . . . .																
		Traitements des employés et gens de service ; traitements de disponibilité :																
	a.	Province d'Anvers. . . . . 125,810																
	b.	— de Brabant. . . . . 175,370																
	c.	— de la Flandre occidentale . . . . . 139,903																
	d.	— de la Flandre orientale. . . . . 146,680																
	e.	— de Hainaut . . . . . 146,090																
18	f.	— de Liège . . . . . 151,155																
	g.	— de Limbourg . . . . . 90,820																
	h.	— de Luxembourg . . . . . 92,350																
	i.	— de Namur. . . . . 108,520																
	j.	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires. . . . . 10,000																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">GRADES.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeurs . . . . .</td> <td style="text-align: center;">6,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division . . . . .</td> <td style="text-align: center;">4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau . . . . .</td> <td style="text-align: center;">3,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td style="text-align: center;">2,400 à 3,000</td> </tr> <tr> <td>  Id. de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1,800 à 2,200</td> </tr> <tr> <td>  Id. de 3<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1,400 à 1,000</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaires. . . . .</td> <td style="text-align: center;">1,000 à 1,200</td> </tr> </tbody> </table>			GRADES.	TRAITEMENTS.	Directeurs . . . . .	6,000	Chefs de division . . . . .	4,500 à 5,500	Chefs de bureau . . . . .	3,200 à 4,000	Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2,400 à 3,000	Id. de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,800 à 2,200	Id. de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,400 à 1,000	Expéditionnaires. . . . .	1,000 à 1,200
GRADES.	TRAITEMENTS.																	
Directeurs . . . . .	6,000																	
Chefs de division . . . . .	4,500 à 5,500																	
Chefs de bureau . . . . .	3,200 à 4,000																	
Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2,400 à 3,000																	
Id. de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,800 à 2,200																	
Id. de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,400 à 1,000																	
Expéditionnaires. . . . .	1,000 à 1,200																	
		A REPORTER. . . . . fr.																

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,500	4,300	»	»	4,500	2,870 »	
400	400	»	»	400	»	
8,600	8,600	»	»	8,600	9,280 36	
6,500	4,800	1,700	»	4,800	3,402 77	
20,000	18,500	1,700	»	18,500	15,555 15	
AUGMENTATION. .fr.		1,700				
449,800	449,800	»	»	449,800	446,966 49	
1,162,700	1,143,502	19,198	»	1,133,502	1,115,659 50	
1,612,500	1,593,502	19,198	»	1,583,502	1,562,025 70	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :	
19	a.	Province d'Anvers . . . . .	27,000 »
	b.	— de Brabant . . . . .	27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale . . . . .	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale . . . . .	27,000 »
	e.	— de Hainaut . . . . .	51,000 »
	f.	— de Liège . . . . .	51,500 »
	g.	— de Limbourg . . . . .	22,700 »
	h.	— de Luxembourg . . . . .	20,700 »
	i.	— de Namur . . . . .	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :	
20	a.	Traitements des commissaires . . . . .	215,500 »
	b.	Frais de bureau . . . . .	45,800 »
	c.	Traitements des employés . . . . .	250,820 »
21		Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des affaires provinciales et communales . . . . .	
		TOTAL DU CHAPITRE IV . . . . .	fr.
		<b>CHAPITRE V.</b>	
		AFFAIRES ÉLECTORALES.	
22		Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 <sup>er</sup> mai 1901. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections . . . . .	
25		Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral . . . . .	
24		Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des affaires électorales . . . . .	
25	a.	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .	5,000 »
	b.	Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .	5,000 »
26		Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État ( <i>crédit non limitatif</i> ). . . . .	
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . .	fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,642,500	1,595,302	19,198	.	1,585,302	1,562,025 79	
257,900	257,900	.	.	255,900	240,568 42	
488,120	488,120	.	.	483,080	475,436 75	
60,000	54,000	6,000	.	62,071 20	61,792 14	
2,598,520	2,575,322	25,198	.	2,564,355 20	2,540,225 08	
AUGMENTATION . fr.		25,198 »				
30,000	20,000	10,000	.	30,000	19,841 99	
18,000	18,000	.	»	18,000	16,652 »	
15,000	15,000	.	»	15,000	10,938 44	
10,000	180,000	»	170,000	30,000	166,215 65	
5,000	100,000	.	95,000	50,000	80,418 40	
78,000	555,000	10,000	2 00	145,000	294,046 46	
DIMINUTION. . fr.		255,000				

**BUDGET DE L'EXERCICE 1901.**

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>																		
<b>CHAPITRE VI.</b>																				
<b>MILICE.</b>																				
27	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions . . . . .																		
28	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses . . . . .																		
<b>TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.</b>																				
<b>CHAPITRE VII.</b>																				
<b>GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.</b>																				
29	»	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : traitements, indemnités, frais de route et de séjour. . . . .																		
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>10,000 »</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>16,000 »</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>6,000 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,200 »</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>4,800 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>202,000 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>10,000 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black;">250,000 »</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	1	10,000 »	4	16,000 »	4	6,000 »	1	1,200 »	4	4,800 »	»	202,000 »	»	10,000 »	250,000 »	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.																			
1	10,000 »																			
4	16,000 »																			
4	6,000 »																			
1	1,200 »																			
4	4,800 »																			
»	202,000 »																			
»	10,000 »																			
250,000 »																				
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS ou indemnités.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>1,200 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,800 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>3,000 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>2,100 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black;">9,000 »</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités.	1	1,200 »	1	1,800 »	»	3,000 »	»	2,100 »	9,000 »							
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités.																			
1	1,200 »																			
1	1,800 »																			
»	3,000 »																			
»	2,100 »																			
9,000 »																				
30	»	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : frais de bureau; locaux de service . . . . .																		
31	»	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision, des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Vacations des médecins. Frais de correspondance . . . . .																		
32	»	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour. . . . .																		
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS ou indemnités.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>1,200 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,800 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>3,000 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>2,100 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black;">9,000 »</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités.	1	1,200 »	1	1,800 »	»	3,000 »	»	2,100 »	9,000 »							
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités.																			
1	1,200 »																			
1	1,800 »																			
»	3,000 »																			
»	2,100 »																			
9,000 »																				
33	»	Magasin central d'armement et d'équipement: outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures . . . . .																		
<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>																				

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
123,000	120,000	3,000	•	120,000	120,208 55	
20,000	20,000	•	•	20,000	18,840 99	
143,000	140,000	3,000	•	140,000	139,049 54	
AUGMENTATION. . fr.		3,000				
250,000	235,000	15,000	•	231,000	80,226 26	
12,000	11,000	1,000	•	10,729	13,099 25	
60,000	40,000	20,000	•	72,000	77,158 23	
9,000	9,000	•	•	9,389	7,200 22	
31,000	31,000	•	•	31,000	105,599 82	
362,000	326,000	36,000	•	354,118	283,263 78	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																
			REPORT. . . . . fr.															
34	»	Tir national : personnel permanent . . . . .																
			<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="1139 573 1225 622">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1251 573 1369 600">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>5,500 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,000 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,600 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,200 »</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>15,550 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">25,650 »</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	5,500 »	1	2,000 »	1	1,600 »	1	1,200 »	12	15,550 »		25,650 »	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																	
1	5,500 »																	
1	2,000 »																	
1	1,600 »																	
1	1,200 »																	
12	15,550 »																	
	25,650 »																	
		Conservateur . . . . .	1	5,500 »														
		Gardienn en chef . . . . .	1	2,000 »														
		Gardienn adjoint . . . . .	1	1,600 »														
		Greffier . . . . .	1	1,200 »														
		Marqueurs . . . . .	12	15,550 »														
				25,650 »														
55	»	Tir national : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses . . . . .																
56	a.	Grand concours annuel de tir : frais d'organisation . . . . .		7,000 »														
	b.	Grand concours annuel de tir : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie . . . . .		53,000 »														
37	»	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province. . . . .																
38	»	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir . . . . .																
59	»	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre en dehors de la commune. ( <i>Credit non limitatif</i> ) . . . . .																
40	»	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique . . . . .																
41	»	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers. . . . .																
		TOTAL DU CHAPITRE VII . . . . .		fr.														
<b>CHAPITRE VIII.</b>																		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.																		
42	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution . . . . .																
43	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes . . . . .																
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . .		fr.														
<b>CHAPITRE IX.</b>																		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.																		
	a.	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 1864 . . . . .	3,600															
		Subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins . . . . .	58,000															
				61,600														
44	b.	Subside à la veuve d'un Légionnaire qui n'a pas été pensionné . . . . .		300														
	c.	Subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessiteux . . . . .	74,700															
		Subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin. . . . .	48,600															
				123,300														
	d.	Subsides ou secours extraordinaires aux combattants de 1850 et à leurs familles . . . . .		34,800														
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . .		fr.														

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
562,000	526,000	36,000	»	354,118	283,265 78	
25,650	21,760	1,890	»	21,760	21,759 20	
7,540	7,540	»	»	7,540	7,527 50	
40,000	30,000	10,000	»	30,000	30,000 »	
75,000	75,000	»	»	50,000	49,372 »	
20,000	40,000	40,000	»	40,000	9,720 50	
25,000	25,000	»	»	1,000	»	
10,000	10,000	»	»	»	»	
20,000	20,000	»	»	20,000	15,040 »	
582,990	525,100	57,890	»	494,218	416,482 98	
AUGMENTATION. . fr.		57,890 »				
23,000	23,000		»	19,000	16,977 39	
5,000	2,600	2,400	»	2,600	2,500 »	
28,000	25,600	2,400	»	21,600	19,277 39	
AUGMENTATION. . fr.		2,400 »				
220,200	222,200	»	2,200	222,200	240,808 22	
220,200	222,200	»	2,200	222,200	240,808 22	
DIMINUTION. . fr.		2,200 »				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>																				
<b>CHAPITRE X.</b>																						
<b>SCIENCES ET LETTRES.</b>																						
	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale . . . . . 21,625 »																				
	b.	Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés . . . . . 4,500 »																				
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. . . . . 52,000 »																				
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1895; frais des jurys . . . . . 15,000 »																				
	e.	Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires . . . . . 24,000 »																				
45	f.	Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887 . . . . . 2,400 »																				
	g.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques (littéraire et musical) . . . . . 44,000 »																				
	h.	Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> . . . . . 18,000 »																				
	i.	Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i> . . . . . 12,200 »																				
	j.	Office international de bibliographie: rédaction et administration . . . . . 13,000 »																				
	k.	Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der nederlandse taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). . . . . 7,000 »																				
	l.	Location d'une table d'études à la station zoologique de Naples . . . . . 4,575 »																				
	m.	Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'Administration des sciences et des lettres; dépenses diverses . . . . . 2,000 »																				
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique: traitements et salaires du personnel . . . . . 25,050 »																				
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>(b) Secrétaire perpétuel . . . . .</td> <td style="text-align: right;">1 8,000</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau . . . . .</td> <td style="text-align: right;">1 4,000</td> </tr> <tr> <td>Attaché au secrétariat . . . . .</td> <td style="text-align: right;">1 3,800</td> </tr> <tr> <td>Huissier . . . . .</td> <td style="text-align: right;">1 2,000</td> </tr> <tr> <td>Concierge . . . . .</td> <td style="text-align: right;">1 1,500</td> </tr> <tr> <td>Fautiers . . . . .</td> <td style="text-align: right;">2 2,600</td> </tr> <tr> <td>Indemnités pour travaux extraordinaires . . . . .</td> <td style="text-align: right;">050</td> </tr> <tr> <td>Augmentations de traitements, etc . . . . .</td> <td style="text-align: right;">2,400</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">25,050</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	(b) Secrétaire perpétuel . . . . .	1 8,000	Chef de bureau . . . . .	1 4,000	Attaché au secrétariat . . . . .	1 3,800	Huissier . . . . .	1 2,000	Concierge . . . . .	1 1,500	Fautiers . . . . .	2 2,600	Indemnités pour travaux extraordinaires . . . . .	050	Augmentations de traitements, etc . . . . .	2,400		25,050
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																					
(b) Secrétaire perpétuel . . . . .	1 8,000																					
Chef de bureau . . . . .	1 4,000																					
Attaché au secrétariat . . . . .	1 3,800																					
Huissier . . . . .	1 2,000																					
Concierge . . . . .	1 1,500																					
Fautiers . . . . .	2 2,600																					
Indemnités pour travaux extraordinaires . . . . .	050																					
Augmentations de traitements, etc . . . . .	2,400																					
	25,050																					
46	b.	Jetons de présence; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn . . . . . 21,000 »																				
	c.	Frais d'impression; prix des concours . . . . . 45,275 »																				
	d.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers . . . . . 3,997 »																				
	e.	Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Fable chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. . . . . 20,000 »																				
	f.	Publication d'une <i>Biographie nationale</i> . . . . . 8,000 »																				
A REPORTER. . . . . fr.																						

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
202,100	200,100	2,000	,	195,100	194,036 54	a) Concours quinquennal de littérature néerlandaise et concours décennal de sciences philologiques
c) 125,500	c) 125,500	,	,	105,900	104,571 09	b) Les états du personnel des établissements scientifiques ressortissant au service des sciences et des lettres sont données à la date du 1 <sup>er</sup> octobre 1899. c) Dont 15,000 francs en charge temporaire
527,400	525,400	2,000	,	301,000	298,407 60	

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																		
				REPORT. . . . . fr.																																																																
	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel . . . . .		7,500 »																																																																
47			<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">7,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	5,000	1	1,500	1	1,000		7,500																																																							
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																																																																			
1	5,000																																																																			
1	1,500																																																																			
1	1,000																																																																			
	7,500																																																																			
	b.	Jetons de présence . . . . .		7,000 »																																																																
	c.	Frais d'impression; prix des concours . . . . .		11,670 »																																																																
	d.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers . . . . .		750 »																																																																
	e.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande . . . . .		5,000 »																																																																
48	»	Observatoire royal : personnel; salaire des gens de service . . . . .																																																																		
			<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>6,500</td> <td>6,500</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>6,500</td> <td>13,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>6,600</td> <td>6,600</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,500</td> <td>5,500</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>5,000</td> <td>10,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,500</td> <td>3,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,000</td> <td>3,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,500</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,400</td> <td>2,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,400</td> <td>2,400</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>2,100</td> <td>6,300</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1,500</td> <td>3,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,400</td> <td>2,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,400</td> <td>1,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,400</td> <td>1,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,600</td> <td>1,600</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>500</td> <td>500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>800</td> <td>800</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">12,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">85,000</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	1	6,500	6,500	2	6,500	13,000	1	6,600	6,600	1	5,500	5,500	2	5,000	10,000	1	3,500	3,500	1	3,000	3,000	1	2,500	2,500	1	2,400	2,400	1	2,400	2,400	3	2,100	6,300	2	1,500	3,000	1	2,400	2,400	1	1,400	1,400	1	1,400	1,400	1	1,600	1,600	1	500	500	1	800	800			12,200				85,000	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																																																																		
1	6,500	6,500																																																																		
2	6,500	13,000																																																																		
1	6,600	6,600																																																																		
1	5,500	5,500																																																																		
2	5,000	10,000																																																																		
1	3,500	3,500																																																																		
1	3,000	3,000																																																																		
1	2,500	2,500																																																																		
1	2,400	2,400																																																																		
1	2,400	2,400																																																																		
3	2,100	6,300																																																																		
2	1,500	3,000																																																																		
1	2,400	2,400																																																																		
1	1,400	1,400																																																																		
1	1,400	1,400																																																																		
1	1,600	1,600																																																																		
1	500	500																																																																		
1	800	800																																																																		
		12,200																																																																		
			85,000																																																																	
49	»	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions . . . . .																																																																		
				A REPORTER. . . . . fr.																																																																

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
527,400	525,400	2,000	»	501,000	298,407 60	
31,900	31,500	400	»	50,000	29,950 47	
85,000	78,900	6,100	»	74,000	72,480 50	
35,000	55,000	»	»	55,000	54,999 24	
479,500	470,800	8,500	»	440,000	455,857 61	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																					
			REPORT.	fr.																																																			
50		Bibliothèque royale : personnel ; rédaction du catalogue général . . . . .																																																					
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>9,600</td> <td>9,600</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>6,600</td> <td>19,800</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>6,000</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,000</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>3,700</td> <td>18,500</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>4,050</td> <td>8,100</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>2,400</td> <td>7,200</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,000</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>1,600</td> <td>4,800</td> </tr> <tr> <td>17</td> <td>1,200 à 1,600</td> <td>25,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>*</td> <td>4,200</td> <td>4,200</td> </tr> <tr> <td>*</td> <td></td> <td>8,400</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: right;">118,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	1	9,600	9,600	5	6,600	19,800	1	6,000	6,000	1	5,000	5,000	5	3,700	18,500	2	4,050	8,100	5	2,400	7,200	1	2,000	2,000	5	1,600	4,800	17	1,200 à 1,600	25,400	1	1,500	1,500	*	4,200	4,200	*		8,400			118,500							
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																																																					
1	9,600	9,600																																																					
5	6,600	19,800																																																					
1	6,000	6,000																																																					
1	5,000	5,000																																																					
5	3,700	18,500																																																					
2	4,050	8,100																																																					
5	2,400	7,200																																																					
1	2,000	2,000																																																					
5	1,600	4,800																																																					
17	1,200 à 1,600	25,400																																																					
1	1,500	1,500																																																					
*	4,200	4,200																																																					
*		8,400																																																					
		118,500																																																					
51		Bibliothèque royale : matériel et acquisitions . . . . .																																																					
52		Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections . . . . .																																																					
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>9,600</td> <td>9,600</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>7,200</td> <td>7,200</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>6,000</td> <td>12,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,500</td> <td>5,500</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>5,000</td> <td>10,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,000</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,700</td> <td>2,700</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,000</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>2,200 à 2,420</td> <td>6,800</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>1,000 à 1,700</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1,500</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>1,200 à 1,800</td> <td>17,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,200</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td>*</td> <td></td> <td>9,120</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: right;">96,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	1	9,600	9,600	1	7,200	7,200	2	6,000	12,000	1	5,500	5,500	2	5,000	10,000	1	5,000	5,000	1	2,700	2,700	1	1,500	1,500	1	5,000	5,000	5	2,200 à 2,420	6,800	5	1,000 à 1,700	5,000	2	1,500	2,000	12	1,200 à 1,800	17,000	1	1,200	1,200	*		9,120			96,500	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																																																					
1	9,600	9,600																																																					
1	7,200	7,200																																																					
2	6,000	12,000																																																					
1	5,500	5,500																																																					
2	5,000	10,000																																																					
1	5,000	5,000																																																					
1	2,700	2,700																																																					
1	1,500	1,500																																																					
1	5,000	5,000																																																					
5	2,200 à 2,420	6,800																																																					
5	1,000 à 1,700	5,000																																																					
2	1,500	2,000																																																					
12	1,200 à 1,800	17,000																																																					
1	1,200	1,200																																																					
*		9,120																																																					
		96,500																																																					
53		Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions, exploration scientifique du pays et achat de collections ; publication des <i>Annales du Musée</i> . . . . .																																																					
			A REPORTER.	fr.																																																			

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
479,300	470,800	8,300	»	440,000	453,837 61	
116,760	111,780	4,980	»	108,580	96,899 60	
100,000	103,000	»	3,000	140,619	118,039 69	
96,300	96,300	»	»	96,300	95,008 23	
62,250	62,250	»	»	52,250	52,249 81	
854,610	844,150	13,480	3,000	837,749	798,034 94	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
854,610	844,150	13,480	3,000	857,749	798,054 94	
76,625	71,100	5,525	»	65,600	59,855 24	
10,200	10,200	»	»	10,200	9,159 70	
77,800	68,050	9,750	»	68,050	67,894 45	
14,700	14,700	»	»	25,700	10,840 11	
15,700	12,000	4,700	»	10,000	10,000 »	
1,047,635	1,020,180	50,455	3,000	1,015,200	955,762 44	
AUGMENTATION. . fr.		27,455				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XI.</b>		
<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.</b>		
59	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire . . . . .
60	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers . . . . .
61	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire . . . . .
62	»	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège . . . . .
63	»	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses . . . . .
64	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys . . . . .
65	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel; salaire des huissiers . . . . .
66	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'art. 17, litt f, de la loi du 12 avril 1894 . . . . .
67	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale. . . . .
68	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission . . . . .
69	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du commis . . . . .
A REPORTER. . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000	»
2,000	2,000	»	»	2,000	974 15	
1,578,193	1,538,408	59,785	»	1,496,445	1,495,045 79	
483,200	446,400	6,800	»	488,671 56	398,826 27	
114,000	114,000	»	»	112,770	113,840 30	
60,000	60,000	»	»	67,800	59,784 75	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,537 79	
9,500	11,000	»	1,500	8,905	8,702 40	
1,000	1,500	»	500	600	1,245 40	
6,000	4,000	2,000	»	6,000	3,958 80	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000	»
2,227,893	2,181,308	48,585	2,000	2,160,189 36	2,087,510 65	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report . . . fr.
70	»	Frais des concours universitaires : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités . . . . .
71	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions . . . . .
	»	Frais de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.
<b>CHAPITRE XII.</b>		
<b>ENSEIGNEMENT MOYEN.</b>		
72	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire . . . . .
73	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers. . . . .
74	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique : traitements du personnel, indemnités. . . . .
75	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique (service mixte avec l'Administration de l'enseignement primaire) : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau . . . . .
		Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur :
	a.	Pour garçons à Nivelles et à Gand. . . . . 43,550 »
76	b.	Pour filles, à Bruxelles et à Liège. . . . . 41,350 »
	c.	Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités, supprimée, à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement . . . . . 2,900 »
		A REPORTER. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,227,895	2,181,308	48,585	2,000	2,160,189 36	2,087,510 65	
12,000	12,000	»	»	11,225 »	13,254 04	
21,000	21,000	»	»	21,000 »	20,950 »	
»	»	»	»	2,500 »	»	
2,260,895	2,214,308	48,585	2,000	2,194,914 36	2,121,714 69	
AUGMENTATION. . fr.		46,585 »				
2,000	2,000	»	»	2,000	1,700 02	
2,920	2,920	»	»	2,920	1,820 76	
49,400	49,400	»	»	49,200	46,015 03	
17,500	17,500	»	»	17,000	15,351 80	
88,000	88,000	»	»	85,400	80,525 67	
159,820	159,820	»	»	156,520	143,391 28	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
		Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur :	
77	a.	Pour garçons, à Nivelles et à Gand . . . . .	8,530 »
	b.	Pour filles, à Bruxelles et à Liège. . . . .	8,670 »
78	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce . . . . .	
79	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel. . . . .	
80	»	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séance et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc. . . . .	
	»	Cours temporaires de dessin à l'usage des professeurs des écoles moyennes : frais divers (pour mémoire) . . . . .	
		Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) :	
	a.	Aux athénées royaux (loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850). . . . .	1,036,060 »
	b.	Aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881) . . . . .	730,690 »
	c.	Aux écoles moyennes (loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850). . . . .	958,020 »
81	d.	Aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881) . . . . .	1,122,380 »
	e.	Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. . . . .	1,320 »
	f.	Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles) . . . . .	5,000 »
			A REPORTER. . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
159,820	159,820	»	»	156,520	145,391 28	
11,000	11,000	»	»	11,000	9,645 51	
42,000	40,000	2,000	»	41,750 80	39,628 90	
2,500	2,500	»	»	2,500	2,495 43	
a) 4,000	4,000	»	»	6,000	4,148 71	a) Charge temporaire
»	»	»	»	1,400	»	
3,855,470	3,815,670	17,800	»	3,725,564	3,657,674 26	
4,082,790	4,032,990	19,800	»	3,942,514 80	3,856,070 09	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report. . . . . fr.
82	•	Subsides aux élèves fréquentant les cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .
83	•	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées . . . . .
	a.	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. . . . . 177,538 »
	b.	Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé. . . . . 1,040 »
84	•	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides . . . . .
85	•	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions, fournitures et frais divers . . . . .
86	•	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi. . . . .
87	•	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements. . . . .
88	•	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement moyen . . . . .
	•	Frais de l'Annuaire du personnel de l'État ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .
	•	Frais de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,052,790	4,052,990	19,800	»	5,942,514 80	3,850,979 09	
»	»	»	»	4,000 »	1,800 »	
34,500	34,500	»	»	54,500 »	52,225 »	
178,398	165,450	12,948	»	136,771 »	155,428 10	
38,545	35,760	4,783	»	33,067 20	34,267 49	
26,950	26,950	»	»	27,183 »	26,946 26	
2,000	2,000	»	»	2,000 »	2,000 »	
85,000	85,000	»	»	105,000 »	96,115 89	
11,200	11,200	»	»	9,200 »	10,180 18	
»	»	»	»	»	1,197 12	
»	5,500	»	5,500	»	2,118 40	
4,429,581	4,597,550	37,551	5,500	4,514,256 »	4,219,257 53	
AUGMENTATION . . fr.		52,031 »				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
<b>CHAPITRE XIII.</b>							
<b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.</b>							
89	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires et du bibliothécaire . . . . .					
90	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers . . . . .					
91	»	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité . . . . .					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>
		Inspecteur des écoles normales . . . . .	2	»	6,500	13,000	
		Inspectrice des écoles normales . . . . .	1	»	2,000	2,000	
		Vérificateur des économats . . . . .	1	»	5,000	5,000	
		Inspecteurs principaux . . . . .	18	»	5,000 à 7,500	101,750	
		Inspecteurs cantonaux . . . . .	85	»	5,000 à 4,500	506,190	
		Disponibilité . . . . .	»	»	»	2,500	
		Augmentations de traitement . . . . .	»	»	»	5,000	
						455,500	
	a.	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales . . . . .				8,700	»
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :					
		1° Aux inspecteurs principaux . . . . .				40,000	»
92		2° Aux inspecteurs cantonaux . . . . .				120,000	»
		3° Aux inspectrices déléguées . . . . .				28,800	»
	c.	Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux . . . . .				3,600	»
	d.	Fourniture d'imprimés et d'autographes pour le service de l'inspection scolaire . . . . .				1,200	»
93	a.	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires . . . . .				110,400	»
	b.	Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite . . . . .				800	»
A REPORTER. . . . .						fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,000	2,000	•	•	2,000	1,999 95	
4,500	3,800	700	•	3,800	3,798 69	
433,500	433,500	•	•	430,500	416,066 48	
202,300	202,300	•	•	202,500	188,200 40	
111,200	111,200	•	•	106,800	97,200 •	
753,500	754,800	700	•	743,400	707,265 20	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		REPORT. . . . fr.						
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. . . 605,000 »						
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT PAR AN dans le prévu par l'arrêté royal du 1 <sup>er</sup> juil. 1894.	INDENNITÉS du chef de logement et de courtoiseries par les agents en dehors de leurs attribution.	MONTANT de la dépense.	Observations.
		Écoles normales d'instituteurs :						
		Directeurs . . . . .	7	•	de 4,000 à 5,000	5,700	59,000	
		Économés . . . . .	7	•	• 2,200 • 5,000	2,600	25,750	
		Professeurs . . . . .	78	•	• 2,400 • 4,000	•	205,800	
		Surveillants . . . . .	20	•	• 1,400 • 2,500	5,100	59,450	
		Gens de service . . . . .	14	•	• 900 • 1,400	•	15,800	
		Écoles normales d'institutrices :						
		Directrices . . . . .	6	•	de 3,400 à 4,000	1,400	24,500	
		Économés . . . . .	6	•	• 1,800 • 2,600	1,000	14,400	
		Régentes et professeurs . . . . .	66	•	• 2,400 • 5,600	•	181,800	
		Maitresses d'études . . . . .	20	•	• 1,200 • 2,200	2,870	56,570	
		Gens de service . . . . .	11	•	• 900 • 1,400	•	15,150	
		Augmentations de traitement aux agents, au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires.					594,220 10,780	
		TOTAL . . . . 605,000						
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements nor- maux de l'État . . . . . 81,650 »						
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles commu- nales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux tem- poraires. Frais divers . . . . . 20,000 »						
	d.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application. . . . . 150,000 »						
95	•	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire 1884-1895. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours fræbeliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne. . . . .						
96	•	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'Admi- nistration de l'enseignement primaire . . . . .						
97	•	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État . . . . .						
98	•	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. Subsides aux écoles normales agréées . . . . .						
99	a.	Frais des conférences des instituteurs. . . . . 119,800 »						
	b.	Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs con- currents; frais du jury; frais divers . . . . . 12,000 »						
		A REPORTER. . . . fr.						

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
755,500	754,800	700	»	745,400	» 707,265 20	
856,650	856,650	»	»	856,650	» 800,642 93	
20,000	20,000	»	»	20,000	» 19,921 94	
6,000	6,000	»	»	6,000	» 5,982 75	
78,000	77,000	1,000	»	70,950	» 70,499 70	
500,000	500,000	»	»	500,000	» 298,905 25	
131,800	131,800	»	»	131,800	» 114,751 51	
2,127,950	2,126,250	1,700	»	2,110,800	» 2,017,000 06	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO de articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
100	»	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types. . . . .
101	»	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides à répartir, conformément aux 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption.
102	»	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895 : 1 <sup>o</sup> aux communes; 2 <sup>o</sup> aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de ladite loi — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 <sup>e</sup> alinéa de l'article susmentionné . . . . .
103	»	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons . . . . .
104	»	Part de l'État dans les augmentations de traitement périodiques légalement obligatoires accordées à des instituteurs communaux ou adoptés . . . . .
105	»	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés, pour l'exercice 1901 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs . . . . .
106	»	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1901 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité . . . . .
107	»	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial. . . . .
108	»	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 108 à l'article 101 et vice versa.) . . . . .
109	»	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités . . . . .
110	»	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger . . . . .
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. . . . . 17,000 »
111	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonales; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques . . . . . 15,000 »
	c.	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire . . . . . 7,250 »
	»	Frais de publication du dix-neuvième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1897, 1898 et 1899), et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'Administration centrale ( <i>pour mémoire</i> ). . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XIII . . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,127,950	2,126,250	1,700	»	2,110,800	2,017,969 06	
100,000	100,000	»	»	100,000	99,995 69	
9,830,000	9,600,000	250,000	»	9,400,000	8,094,235	
950,000	950,000	»	»	890,000	887,918	»
20,000	20,000	»	»	20,000	11,043	»
550,000	350,000	»	»	400,000	251,985 47	
115,000	115,000	»	»	115,000	96,054 49	
225,000	250,000	»	25,000	230,000	240,872 11	
50,000	50,000	»	»	50,000	4,274 99	
1,900,000	1,800,000	100,000	»	1,560,000	1,439,450	»
9,200	9,200	»	»	6,700	6,300	»
4,500	4,500	»	»	6,800	6,765 70	
59,250	59,250	»	»	59,250	57,547 93	
»	7,500	»	7,500	»	6,821 70	
15,920,700	15,601,500	351,700	32,500	14,928,550	14,101,031 14	
AUGMENTATION . . fr.		319,200				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XIV.</b>		
<b>DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.</b>		
112	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
113	•	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
114	•	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination; subside à l'administration communale de Bruxelles
TOTAL DU CHAPITRE XIV. . . . . fr.		
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE XV.</b>		
<b>SERVICES DIVERS.</b>		
•	•	Ameublement de l'hôtel des gouvernements provinciaux de la Flandre orientale et du Limbourg (pour mémoire)
115	•	Enseignement supérieur. Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires
•	•	Enseignement supérieur, moyen et primaire — Participation à l'Exposition universelle de Paris (pour mémoire)
116	•	Enseignement moyen. Construction et ameublement de locaux
117	•	Enseignement primaire. Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires.
118	•	Armement et équipement de la garde civique: achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'Etat, aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899. Achat de harnachements; transformation des objets d'équipement, salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central. Frais divers, contrôle, réception, etc.
•	•	Enseignement primaire. — Indemnité et capital constitutif d'une rente annuelle et viagère à inscrire au grand-livre de la Dette publique au profit d'une ancienne élève de l'Ecole normale de l'Etat à Tournai, victime d'un accident survenu audit établissement (pour mémoire).
•	•	Musée royal d'histoire naturelle. Travaux d'agrandissement. Ameublement (pour mémoire).
•	•	Acquisition des collections entomologiques formées par le Dr Candèze (pour mémoire)
•	•	Participation de l'Université de Gand à l'Exposition provinciale de la Flandre orientale en 1899 (pour mémoire)
•	•	Bibliothèque royale. — Acquisition de médailles (collection du Chastel) (pour mémoire)
•	•	Idem Acquisition de manuscrits (pour mémoire)
119	•	Subsides à la Commission chargée de mettre en valeur les matériaux scientifiques recueillis par l'Expédition antarctique belge
120	•	Recensement général décennal de la population au 31 décembre 1900
121	•	Ameublement de l'hôtel du gouvernement provincial de la Flandre orientale (et de celui d'Anvers)
122	•	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.
•	•	Expédition antarctique belge (pour mémoire)
TOTAL DU CHAPITRE XV. . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,000	11,000	»	»	10,526 93	10,007 06	
22,900	20,000	2,900	»	20,000 »	18,131 07	
36,000	36,000	»	»	a) 54,000 »	51,582 50	a) Art. 22 du Budget de 1899.
69,900	67,000	2,900	»	64,526 93	39,740 65	
AUGMENTATION . . fr.		2,900 »				
»	»	»	»	»	5,300 »	
742,000	147,905	594,097	»	145,291 82	75,435 55	
»	40,000	»	40,000	»	»	
20,000	20,000	»	»	40,000 »	12,751 40	
800,000	800,000	»	»	700,000 »	699,999 21	
125,000	250,000	»	125,000	250,000	»	
»	»	»	»	»	66,790 29	
»	289,000	»	289,000	490,000 »	309,524 88	
»	»	»	»	25,000 »	»	
»	»	»	»	4,000 »	»	
»	»	»	»	500,000 »	»	
»	65,000	»	65,000	»	»	
45,000	40,000	5,000	»	»	»	
400,000	30,000	530,000	»	»	»	
41,535	»	11,535	»	52,510 »	»	
120,000	»	120,000	»	»	»	
»	»	»	»	41,000 »	»	
2,265,555	1,701,905	1,080,452	519,000	2,025,801 82	1,167,981 11	
AUGMENTATION . . fr.		561,452				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
<b>1<sup>re</sup> SECTION. — Dépenses ordinaires.</b>	
I.	Administration centrale . . . . .
II.	Pensions et secours . . . . .
III.	Statistique générale . . . . .
IV.	Affaires provinciales et communales . . . . .
V.	Affaires électorales . . . . .
VI.	Milice . . . . .
VII.	Garde civique et corps de sapeurs-pompiers . . . . .
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires . . . . .
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer . . . . .
X.	Sciences et lettres . . . . .
XI.	Enseignement supérieur . . . . .
XII.	Enseignement moyen . . . . .
XIII.	Enseignement primaire . . . . .
XIV.	Dépenses diverses et imprévues . . . . .
<b>2<sup>e</sup> SECTION. — Dépenses exceptionnelles.</b>	
XV.	Services divers . . . . .
<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
663,130	641,800	23,350	»	616,677 05	594,865 24	
436,446	437,921	»	1,475	448,974	413,510 82	
20,000	18,500	1,700	»	18,300	15,553 13	
2,398,520	2,375,322	23,198	»	2,364,353 20	2,340,223 08	
78,000	355,000	»	253,000	143,000	294,046 46	
143,000	140,000	3,000	»	140,000	159,049 54	
582,990	523,100	57,890	»	494,218	416,482 98	
28,000	25,600	2,400	»	21,600	19,277 39	
220,000	222,200	»	2,200	222,200	240,808 22	
1,047,633	1,020,180	27,453	»	1,013,299	955,762 44	
2,260,893	2,214,308	46,585	»	2,194,914 56	2,121,714 69	
4,429,581	4,597,350	32,051	»	4,314,236	4,219,237 53	
15,920,700	15,601,500	319,200	»	14,928,530	14,401,031 14	
69,900	67,000	2,900	»	64,526 95	59,740 65	
2,263,535	1,701,903	561,432	»	2,025,801 82	1,167,981 11	
30,565,950	29,719,484	1,103,141	258,675	29,012,647 38	27,099,304 20	
AUGMENTATION. . . fr.		844,466				

(92)